

# LA CANNE BLANCHE

**BULLETIN TRIMESTRIEL**

**Octobre - Novembre - Décembre**

**N°4 - 2012**

**Bureau de dépôt Bruxelles X**

**N° d'agr ation P207078**

**Photos de couverture : Photo 1 : Animation de sensibilisation sur un stand -  
Photo 2 : Les aides techniques, un outil indispensable pour les seniors - Photo 3 :  
Cuisiner sans voir, c'est possible ! - Photo 4 : Bonnes f tes   tous nos lecteurs !**

**Dossier : les 65+ discrimin s**

**Accidents domestiques**

**Tous aux fourneaux**

**Une VisuBox pour le secteur socio-m dical**

**Entre Nous**

Rue d'Angleterre 57

1060 Bruxelles

T l. : 02 533 32 11

IBAN : BE11 0000 0000 4848

BIC : BPOTBEB1

**R daction et coordination : Catherine Claeys**

**Ont collabor    ce n  : St phane Depoorter, Catherine Dosen, Mich le Dubois,  
Sabine Ghysens, Gaby Goovaerts, Mohammed Hajjaoui, Anne Harts, No lla  
Jardin, Bruno Liesen, Lies Paelinck, G rard Servais, Val rie Staal, Magda Van  
Waes.**

**Photos : Louise Castelein, Catherine Claeys, Bruno Liesen, Lies Paelinck.**

**Impression : Imprimerie Adam-Demortier.**

**Abonnement : 10     verser sur le compte IBAN : BE11 0000 0468 0248 –**

**BIC : BPOTBEB1 avec en communication : ‘Abonnement Canne Blanche’.**

**Gratuit pour les personnes aveugles et malvoyantes. Disponible sur CD Daisy et  
sur le site web : [www.braille.be](http://www.braille.be).**

**Contact : Ligue Braille asbl, Rue d'Angleterre 57 – 1060 Bruxelles**

**T l. : 02 533 32 11 – Fax : 02 537 64 26 – E-mail : [info@braille.be](mailto:info@braille.be).**

**Editeur responsable : Michel Magis, Rue d'Angleterre 57 – 1060 Bruxelles.**

– Aidez-nous    viter les gaspillages : en cas de d ménagement, d'erreur dans vos  
coordonn es ou si vous recevez cette revue en double ... merci de nous en avvertir !  
– Ma tre du fichier : Ligue Braille asbl. Notre association respecte scrupuleusement la  
vie priv e de ses donateurs et sympathisants suivant les termes de la loi du 08/12/1992.  
Leurs coordonn es ne sont transmises   aucune autre personne physique ou morale.

Sur simple demande de votre part, les données vous concernant vous sont communiquées et mises à jour si nécessaire.

- On ne le répétera jamais assez : ne vous laissez pas abuser par des personnes peu scrupuleuses. La Ligue Braille ne vend rien, ni de porte à porte, ni sur la voie publique.
- La Ligue Braille rappelle qu'elle est une association neutre, attachée aux valeurs démocratiques et active dans l'ensemble du pays. Elle est au service de toutes les personnes aveugles et malvoyantes.

## DANS CE NUMÉRO

Éditorial .....	p. 01
Dossier 65+ :	
– Quelles aides pour les 65+ ? .....	p. 02
– Discrimination vécue .....	p. 09
– Seniors handicapés de la vue : enquête sur leur qualité de vie .....	p. 11
– Le Kit 65+, un projet soutenu par la Loterie Nationale.....	p. 16
Accidents domestiques : attention les yeux ! .....	p. 19
Tous au fourneaux ! Comment cuisiner sans voir .....	p. 23
Projet à soutenir : VisuBox et actions de sensibilisation .....	p. 27
Focus sur la Plateforme des conseils consultatifs .....	p. 33
Rencontrons-nous dans votre région : la Ligue Braille à Ath, Foire du Livre 2013, 20 km de Bruxelles, .....	p. 36
Voeux de fin d'année : pensez-y ! .....	p. 44
Joies, Peines .....	p. 46

## ENTRE NOUS

- 20 Km de Bruxelles 2013 : relevez le défi !
- En direct du BrailleShop : l'hiver est à nos portes.
- En direct du Service social : nouvelle maison locale à Ath - La disparition de la carte SIS - Fonds social chauffage - De Lijn : abonnements gratuits renouvelés - BIM, OMNIO : quelle différence ? - Nouvelles mesures en faveur de l'emploi - Lancement du 1765, le numéro spécial pension - Nouveaux billets en euros - Un Kit pour les 65+.
- En direct du Service d'accompagnement : session de sensibilisation au handicap visuel - Stage d'été pour enfants aveugles et malvoyants.
- En direct du Service culturel : nouvelle vague littéraire - En parcourant les livres - La littérature nordique - Le coup de coeur des bibliothécaires - Top 10 du livre parlé.
- En direct du Service Loisirs : agenda des animations culturelles à Bruxelles - Bruxelles : initiation à la guitare d'accompagnement - Nouveau : un Club Braille à Ath - Au Grand-Hornu : exposition science-fiction.

## ÉDITORIAL.

Quoi ! Déjà 12 ans que l'an 2000, qu'on croyait ne jamais voir arriver, est derrière nous. Cela semblait être hier, pourtant. Le temps passe si vite... Que 2013 évoque pour les uns la science fiction ou pour d'autres la superstition, nous nous habituerons tous à écrire cette date pendant un an. Et entre-temps, profitons des fêtes de fin d'année qui sont pour la plupart d'entre nous l'occasion de voir la famille et les amis.

À la Ligue Braille, 2013 verra se concrétiser des projets qui nous tiennent à coeur, comme la refonte de notre revue 'La Canne Blanche' ou le projet de la VisuBox que nous vous invitons à soutenir. Nous espérons une équipe de choc pour les 20km de Bruxelles, de nombreux lecteurs bénévoles dans nos cabines d'enregistrement de livres parlés, de multiples activités et services dans nos antennes régionales à présent élargies à Leuven et Ath. Tous les collaborateurs et bénévoles de la Ligue Braille seront là pour aider, informer, conseiller, former, orienter, accompagner, soutenir les 13.275 personnes aveugles et malvoyantes qui font appel à notre association.

Ce numéro aborde un problème lié aux personnes handicapées de plus de 65 ans qui, dans notre pays, sont discriminées. À l'initiative de la Ligue Braille, diverses démarches ont été entreprises pour lever cette injustice, nous vous les présentons dans notre dossier. Vous pourrez également lire un article consacré aux accidents domestiques qui atteignent les yeux : en cette fin d'année, méfiez-vous des feux d'artifice et autres bouchons de champagne !

Avant de tourner cette page, recevez, cher lecteur, nos meilleurs voeux de bonheur et de santé pour vous et tous ceux qui vous sont chers.

# DOSSIER 65+ : QUELLES AIDES POUR LES SENIORS AVEUGLES OU MALVOYANTS ?

Dès l'aube du présent siècle, la Ligue Braille attirait l'attention sur un phénomène lourd de conséquences, le vieillissement de la population et son impact sur la politique d'aide aux personnes porteuses d'un handicap visuel.

À une époque où le vieillissement ne semblait guère préoccuper le monde politique, la Ligue Braille tirait déjà la sonnette d'alarme, consciente que cette évolution entraînerait un accroissement exponentiel des cas de cécité et de malvoyance. **La Canne Blanche** de 2000 (n° 2, p. 2) donnait les chiffres suivants, on ne peut plus éloquent : « depuis 1991, le nombre de personnes âgées (65 ans et plus) a augmenté de près de 15%, représentant actuellement près de 17% de la population totale ; mais en outre, le nombre de personnes très âgées (85 ans et plus) a augmenté de plus de 30%. Le vieillissement se fait donc sentir tant au niveau de l'ensemble de la population que dans la seule catégorie des personnes âgées ».

Ce phénomène est la résultante de deux tendances démographiques, l'augmentation de l'espérance de vie et la baisse du taux de natalité. En outre, la Belgique voit aussi croître sa proportion de personnes âgées avec le vieillissement de la génération du « baby-boom », issue de la forte hausse de la natalité après la Seconde Guerre mondiale, entre 1945 et 1955. Ce « papy/mamy-boom », qui a commencé en 2010, devrait culminer dans les années 2020. Selon des estimations établies par le Bureau fédéral du Plan, la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus devrait passer de 17% en 2010 à 22% en 2030,

voire à 25% en 2060. Cette évolution présente des disparités selon les régions. En 2060, le pourcentage des 65 ans et plus devrait passer à 18% à Bruxelles-Capitale, 26% en Flandre, 24% en Wallonie et 29% en Communauté germanophone. Dans la Région de Bruxelles-Capitale, la hausse est plus faible car cette région accueille constamment des jeunes pour les études, un premier emploi ou comme immigrants. De plus, une partie de la population quitte Bruxelles, pour fonder un foyer à la trentaine ou pour vivre sa retraite plus tard (*Perspectives de la population 2010-2060*, Bruxelles, Bureau fédéral du Plan, décembre 2011, p. 18-20.).

### **Une discrimination qui frappe les « 65+ ».**

2012 qui s'achève était l'Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations. Selon l'Organisation mondiale de la Santé, « le vieillissement actif permet aux personnes de réaliser leur potentiel en matière de bien-être physique, social et psychique tout au long de leur existence et de participer à la société, tout en garantissant aux intéressés une protection, une sécurité et des soins appropriés lorsqu'ils en ont besoin » (Cité dans *2012 Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations. Programme de travail pour la Belgique*, Bruxelles, SPF Sécurité sociale, 2012, p. 6.). La Ligue Braille partage évidemment cette vision, mais relève que les personnes devenues handicapées après 65 ans ne bénéficient pas de toutes les aides publiques nécessaires pour favoriser leur autonomie et leur donner ainsi les moyens de participer le plus pleinement possible à la vie de la société. Cette discrimination touche aussi les personnes handicapées qui ont atteint l'âge de 65 ans et qui introduisent une demande d'intervention. Celle-ci ne peut être accordée que si les frais concernent directement le handicap reconnu avant l'âge de 65 ans. Or, certains handicaps liés aux conditions de travail, par

exemple, peuvent se révéler après 65 ans. Pire encore, la reconnaissance du handicap avant l'âge de 65 ans par le pouvoir fédéral – le SPF Sécurité sociale par exemple – ne constitue pas un critère pour obtenir la reconnaissance au niveau communautaire ou régional, ou inversement. Autrement dit, on peut être considéré comme handicapé par un niveau de pouvoir et pas par un autre...

La Ligue Braille dénonce cette discrimination fondée sur l'âge depuis 2001. En 2010, elle a pris l'initiative de regrouper diverses associations représentant les personnes handicapées et les seniors afin d'entreprendre une démarche commune auprès des décideurs politiques.

## **Deux groupes de travail.**

Comme la politique d'aide aux personnes est de plus en plus régionalisée, deux groupes de travail ont été constitués, « Ouderen met een handicap » du côté néerlandophone (ont signé le document du groupe de travail NL : Absoluut, ABVV-senioren, ACLVBsenioren, Brailleliga, Fedos, Fevlado, Fevlado senioren, Gezin en Handicap, GOVAG, Grijze Panters, Impact, Inclusie Vlaanderen, KVG, Blindenzorg Licht en Liefde, Minderhedenforum, MS-liga, MS-Vlaanderen, NEOS, Okra, Okrasport, Onze Nieuwe Toekomst, Opdoss, SBPV, Seniorencentrum, S-Plus, S-Sport, VEBES, VFG, Vlaamse Actieve Senioren, Vlaamse Liga NAH, Vlaamse Reumaliga, Vlaamse Ouderenraad. ) et « Collectif 65+ » du côté francophone (Ont signé le document du groupe de travail FR : ABMM (Association Belge contre les Maladies neuro-Musculaires), AFrAHM (Association Francophone d'Aide aux Handicapés Mentaux), ALPH (Association Libérale pour Personnes Handicapées), ALTEO (Mouvement social de personnes malades, valides et handicapées), ANLH (Association Nationale pour le Logement des personnes Handicapées), ASPH (Association socialiste de la personne handicapée), CIAS (Centre

Indépendant d'Aide Sociale), ENEO (Mouvement social des aînés), Espace Seniors, FECOSEDI (Fédération des centres de coordination des soins à domicile des Mutualités Libérales - COSEDI / ACDI), Fédération aide & soins à domicile, Fédération des CSD (Centrales de Services à Domicile), FFSB (Fédération francophone des sourds de Belgique), Handyinfoaménagement, Inforhomes Wallonie, La Braise, Ligue Braille, Ligue Libérale des Pensionnés, Ligue Belge de la Sclérose en Plaques, SAPASEP (Service d'Accompagnement des Personnes Atteintes de Sclérose En Plaques), Soins chez Soi, Solival Wallonie-Bruxelles.

Les deux groupes travaillent en contact étroit l'un avec l'autre. Ils partagent une revendication commune, qui est de demander davantage de moyens financiers pour que la personne âgée et handicapée ne soit pas exclue de la société et puisse vivre le plus longtemps possible chez elle, dans des conditions d'autonomie optimales. Ces moyens doivent être consacrés à l'aide individuelle, quelle que soit sa forme : ressources humaines, animales (chiens-guides, p.ex.) ou matérielles (aides techniques, p.ex.). Les groupes de travail demandent que ces moyens soient inscrits de préférence dans le budget de la politique des aînés plutôt que dans celui de la politique des personnes handicapées. Ce choix permet en effet d'éviter que l'on englobe les « 65+ » dans la politique des personnes handicapées sans augmenter le budget global et donc au détriment d'autres groupes-cibles.

Les aides individuelles en question sont destinées à améliorer la qualité de vie des personnes âgées porteuses d'un handicap et de retarder voire d'écarter leur entrée en maison de repos et/ou de soins ou dans d'autres structures d'accueil collectif. Les groupes de travail plaident pour que ces aides jouissent de conditions d'octroi et de montants financiers analogues à ceux accordés par les autorités fédérées aux personnes handicapées reconnues avant 65 ans.

## **Flandre.**

Ronald Vrydag, directeur des Services néerlandophones à la Ligue Braille et président du groupe de travail « Ouderen met een handicap », a rencontré le ministre flamand Jo Vandeurzen, en charge du bien-être, de la santé publique et de la famille. Celui-ci est donc compétent à la fois pour l'aide aux personnes âgées et l'aide aux personnes handicapées. Il a donné l'assurance que la question était à l'agenda politique. Reste à savoir comment le concrétiser. Le groupe de travail a demandé au ministre de concevoir avant la fin de la législature un projet de politique et une base légale suffisamment solides pour que le prochain gouvernement n'ait plus qu'à les mettre en œuvre sans devoir rouvrir la discussion.

## **Wallonie.**

En Wallonie comme en Flandre, les personnes âgées et les personnes handicapées relèvent des compétences d'une seule ministre, Éliane Tillieux, en charge de l'action sociale et de la santé. La démarche d'intervention financière pour fournir des aides individuelles aux personnes âgées de 65 ans et plus s'inscrit bien dans les principes de son plan « Bien vivre chez soi ». Le plan de la ministre Tillieux s'adresse aux personnes âgées qui souhaitent continuer de vivre à domicile même en cas de perte de mobilité ou de handicap. Il se décline en quatre axes :

1. Site internet pour informer sur les services et aides existants.
2. Service de conseil et de suivi en matière d'aides techniques et d'aménagement du domicile.
3. Programmes de formation et d'échanges de bonnes pratiques destinés aux professionnels du secteur.
4. Octroi d'aides régionales pour l'acquisition ou le prêt d'aides techniques et l'aménagement du domicile.



Le « Collectif 65+ », présidé par Michel Magis, directeur général de la Ligue Braille, demande au gouvernement wallon de prévoir un financement global pour le quatrième axe, qui répond aux besoins criants en matière d'aides techniques et d'aménagement du domicile.

## **Bruxelles-Capitale.**

En Région bruxelloise, le « Collectif 65+ » a détecté que le potentiel d'intervention se situe dans le groupe de travail « Personnes âgées – Plan Maintien à domicile », mis en place au sein de la Commission communautaire commune (COCOM) et coprésidé par les ministres Brigitte Grouwels et Évelyne Huytebroeck, chargées de la politique d'aide aux personnes. Ce plan s'adresse en effet aux seniors qui désirent rester vivre dans leur logement. Le « Collectif 65+ » demande donc au gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale d'inscrire un budget significatif pour concrétiser les dispositions du plan.

## **Bilan provisoire de l'action.**

Les deux groupes de travail mis en place à l'initiative de la Ligue Braille visent un objectif très concret, ouvrir aux seniors âgés de 65 ans et plus l'accès au soutien financier des entités fédérées dans le domaine des aides individuelles et plus particulièrement des aides techniques (Aides techniques spécifiques au handicap visuel : vidéo-loupe, loupe, téléphone adapté, barrette et imprimante braille, bloc-notes électronique avec synthèse vocale, calculatrice parlante, logiciel d'agrandissement, lecteur Daisy, ...). Il va de soi que l'obtention de budgets est un chemin long et complexe, mais la Flandre est en train de bouger dans ce domaine et on constate des avancées en Wallonie. Du côté bruxellois, la progression est plus lente, sans doute en raison des particularités de cette région urbaine qui doit faire face à de multiples défis.

## **DOSSIER 65+ :** **DISCRIMINATION VÉCUE.**

Romain Vanderputten avait 52 ans quand les lignes droites lui sont apparues courbes et déformées lorsqu'il regardait avec l'oeil droit. Il a consulté un hôpital universitaire et le professeur qui l'a examiné a posé son diagnostic... « J'étais atteint de DMLA à l'oeil droit. Malheureusement, il n'existait et n'existe toujours pas de traitement pour la forme "sèche" de cette maladie mieux connue sous le nom de dégénérescence maculaire liée à l'âge. Le professeur m'a expliqué que mon oeil gauche serait progressivement atteint lui aussi, mais que je ne deviendrais jamais totalement aveugle. »

Comme la forme sèche de la DMLA évolue très lentement, le « meilleur » oeil de Romain a compensé pendant quelques années la perte visuelle de l'œil atteint. Tous les 6 mois, Romain a passé une visite de contrôle chez son ophtalmologue jusqu'à ce que, quelques années plus tard, l'examen mette en évidence l'atteinte de l'autre oeil. Lorsqu'il a eu 65 ans, sa vue avait tellement baissé que l'ophtalmologue qui le suivait à l'époque l'a envoyé au centre de rééducation fonctionnelle HORUS de l'hôpital Brugmann à Bruxelles, un centre spécialisé dans les problèmes de basse-vision. Romain y a rencontré l'assistante sociale de la Ligue Braille et il a découvert que le Vlaams Agentschap intervenait dans les frais d'achat des aides techniques. « Mais alors que nous remplissions le dossier, je me suis aperçu que tout cela était trop beau pour être vrai. J'avais fêté mes 65 ans le mois d'avant et le Fonds n'intervenait pas pour les demandes introduites après le 65<sup>e</sup> anniversaire. Tout s'est écroulé. Je me suis senti exclu et j'ai eu le sentiment que ma déficience visuelle n'était pas prise en compte. Un peu comme si je n'existais déjà plus à cause de mon âge. Pendant toutes ces années de malvoyance, personne ne m'avait jamais parlé de l'existence de ce Fonds et de l'importance d'introduire à temps une demande

d'intervention. Mon médecin traitant n'était vraisemblablement pas au courant. Or, ce manque d'information a de graves conséquences, pour moi comme pour d'autres qui vivent la même chose. Le prix des aides techniques appropriées, par exemple un grand écran avec logiciel d'agrandissement ou un lecteur d'écran, atteint vite les 3.000 à 5.000 euros. Ils sont de ce fait inabordables pour la majorité des personnes ayant un problème de vue – et qui n'ont rien à part une petite pension – alors qu'ils sont tout à fait indispensables pour rester autonome et jouir d'une bonne qualité de vie. Lorsque je dois remplir des papiers, par exemple, je suis obligé de demander de l'aide à quelqu'un, j'y vois une atteinte à ma vie privée. »

Georges, son frère cadet de 9 ans, souffre depuis quelque temps de la même pathologie. Heureusement, il a pu tirer les leçons de l'expérience malheureuse de son frère aîné. Il a introduit à temps un dossier auprès du Vlaams Agentschap et a fait l'acquisition d'appareils et de logiciels adaptés qui agrandissent et lisent les sous-titres, les documents, les pages d'un livre ou les articles d'un journal, etc. L'achat de ces aides techniques lui a été intégralement remboursé.

## **DOSSIER 65+ : ENQUÊTE SUR LA QUALITÉ DE VIE DES SENIORS HANDICAPÉS DE LA VUE.**

La Belgique compte près de 1,8 million de personnes âgées de 65 ans et plus, soit 17% de la population (1 Chiffres au 1er janvier 2008, statistiques les plus récentes publiées par le gouvernement fédéral.). Ce groupe d'âge est en constante augmentation, ce qui contribue au vieillissement de la population. Le phénomène représente un vrai défi et préoccupe au premier chef les autorités

politiques : comment garantir, par exemple, le paiement des pensions futures et l'avenir de notre système de soins de santé ? À côté de ces questions essentielles, il en est une qui nous touche plus spécialement : comment assurer une qualité de vie optimale aux seniors âgés porteurs d'un handicap visuel ? C'est l'objet d'une étude menée par la Ligue Braille (Khadija Tamditi, *État des lieux des difficultés et analyse des besoins des personnes âgées de plus de 65 ans présentant une déficience visuelle. Rapport de recherche*, Bruxelles, Ligue Braille, février 2012.).

Le premier objectif de cette étude réalisée par Khadija Tamditi, conseillère à la Ligue Braille, est de dresser un état des lieux de la situation des personnes âgées confrontées à un handicap visuel. Quelle est leur qualité de vie ? Quelles difficultés rencontrent-elles ? Sont-elles satisfaites des aides et services qu'elles reçoivent ? Pour tenter de répondre à ces questions, une enquête portant sur des personnes âgées de 65 ans et plus a été effectuée. Elle a bénéficié du soutien d'Évelyne Huytebroeck, ministre bruxelloise en charge de la politique d'aide aux personnes handicapées, et du Collège de la Commission communautaire française (COCOF). La Ligue Braille tient à les remercier, ainsi que les personnes qui ont accepté de participer à l'enquête.

## **Pouvoir rester chez soi.**

Selon les chiffres cités par Khadija Tamditi, « environ 75% des personnes déficientes visuelles ont plus de 65 ans, sans oublier que le risque de cécité augmente avec l'âge. Cette réalité s'observe dans tous les pays industrialisés. En moyenne, la Ligue Braille enregistre 700 nouvelles demandes par an. 67% des demandeurs ont plus de 65 ans et 45% plus de 80 ans ». Pour mieux connaître la réalité vécue par les personnes âgées confrontées à une déficience visuelle, l'étude s'est intéressée particulièrement à la manière dont celles-ci surmontent les

difficultés de la vie quotidienne : ménage, courses, déplacement, accès à la lecture et à l'écriture, sans oublier l'accès aux activités de loisirs, qui contribuent à la qualité de vie. L'hypothèse de travail retenue postule que la réponse la plus adéquate aux attentes du public concerné doit privilégier le maintien des personnes à domicile. L'étude se penche donc sur les services et les aides qui leur sont destinés : sont-ils suffisamment connus et adaptés aux besoins et attentes spécifiques des personnes âgées aveugles ou malvoyantes ?

La qualité de vie est un concept complexe, dont les définitions sont nombreuses. Généralement, on lui associe les caractéristiques suivantes: « le sentiment de satisfaction envers la vie, l'état de bien-être physique, psychique, social et spirituel, un état fonctionnel satisfaisant, le sentiment qu'on contrôle sa vie, des occupations valorisantes ». Pour évaluer la qualité de vie des personnes concernées, l'enquête a tenu compte de facteurs objectifs comme l'état de santé, les capacités fonctionnelles et les activités physiques possibles, l'état mental (anxiété, dépression), le statut social, environnemental et relationnel. Des facteurs subjectifs entrent aussi en ligne de compte : le moral, le sentiment de satisfaction, l'estime de soi, etc.

### **Services d'aides : trop méconnus.**

Comme le souligne Khadija Tamditi, « continuer à vivre dans sa maison en cas de perte de mobilité ou en situation de handicap est un souhait partagé par beaucoup, que la personne soit âgée ou non. Mais cela nécessite bon nombre de moyens de compensation et de la rééducation ». Parmi les résultats les plus saillants de son étude, il faut noter que près de la moitié des personnes interrogées (49,5%) ont le sentiment d'être insuffisamment informées au sujet des services d'aide disponibles. Quant à leur degré de satisfaction par rapport à ces services, il est globalement élevé : la grande majorité des

réponses sont « totalement satisfait » et « plus ou moins satisfait ». Cela peut toutefois s'expliquer par le manque d'information, qui réduit le niveau d'exigence: quand on ignore l'existence de services disponibles ou qu'on les connaît mal, on se contente de peu... Un effort doit donc être fait dans le domaine de l'information, mais aussi de la simplification administrative. La diversité, le nombre élevé d'opérateurs (associations, mutuelles, CPAS, pouvoirs subsidiaires différents) et le manque de coordination entre eux nuisent à l'accès aux services offerts.

### **Encourager l'aide des proches.**

Sans surprise, le niveau de satisfaction est plus élevé chez les personnes qui vivent entourées de leurs proches ou au sein d'une institution que chez celles qui vivent seules. L'aide et l'environnement relationnel qu'apportent les proches sont des atouts irremplaçables pour la qualité de vie et le maintien des personnes âgées à domicile. Pour encourager l'aide des proches, l'étude recommande de valoriser celle-ci en développant le budget d'assistance personnelle (Le budget d'assistance personnelle (BAP) est un système de financement versé directement à la personne handicapée pour lui permettre de recourir aux services d'un assistant personnel en vue de se maintenir dans son milieu de vie familial et d'organiser l'aide et l'accompagnement en fonction de ses besoins et de ses attentes.) et en créant un statut d'aidant proche. L'intention n'est pas de rémunérer une aide qui doit rester désintéressée et motivée par l'esprit de solidarité, mais d'apporter un soutien aux aidants, pour préserver la qualité de la relation aidant/aidé. En effet, les proches peuvent parfois ressentir leurs aînés comme une charge et d'un autre côté, ceux-ci craignent souvent de « déranger » leur entourage et de leur imposer des sacrifices. L'étude recommande aussi le développement de structures de courts séjours pour apporter un peu de répit aux aidants proches.

Les résultats de l'étude confirment l'hypothèse principale, à savoir que les services et aides existants rendent possible le maintien à domicile ou à tout le moins contribuent à retarder l'entrée en maison de repos. Malgré tout, quelques sujets d'insatisfaction sont relevés par les participants de l'enquête : les changements de personnel, la qualité du travail et le nombre d'heures prestées jugé parfois insuffisant. Ces aspects négatifs sont sans doute liés au cumul de la déficience visuelle et de l'âge avancé. Il est en effet indispensable, par exemple, de maintenir tel quel l'environnement de la personne lors des travaux de nettoyage, de l'informer des déplacements d'objets et de l'impliquer dans le rangement. L'étude recommande donc de multiplier les sensibilisations spécifiques à la prise en charge du handicap visuel.

### **Rendre les aides techniques abordables.**

Une autre recommandation importante concerne les aides techniques destinées à accroître l'autonomie individuelle. Grâce à de telles aides, il est possible de lire son courrier, de remplir des formulaires ou des bulletins de virement, de cuisiner, de trier ses vêtements, de coudre, etc. Une telle autonomie dans les activités quotidiennes a un impact considérable sur l'estime de soi et indirectement sur la santé physique et mentale. Cependant, ces aides techniques sont généralement onéreuses et les personnes dont le handicap apparaît après l'âge de 65 ans n'ont droit à aucune aide financière de la part des fonds régionaux ou communautaires, ce qui constitue une injustice.

### **Loisirs et mobilité.**

Enfin, le domaine où l'insatisfaction des personnes interrogées est la plus grande est celui de l'accès aux activités culturelles telles que le théâtre, le cinéma, les concerts, etc. Le déplacement est le principal obstacle à la satisfaction de ce besoin. L'étude conclut : « Il importe donc de réfléchir à un accès facilité au transport afin

de permettre aux personnes qui le désirent de se déplacer aisément pour des raisons autres que pour les besoins de nécessité. Elles devraient pouvoir exercer des activités organisées ou non sans être entravées par des impératifs d'ordre logistique. Cela permettrait aux personnes de jouir d'activités organisées en soirée par exemple ou le week-end ».

En conclusion, cette étude rappelle le défi et la responsabilité qui se posent à la société de permettre aux personnes âgées de vivre et de s'épanouir en participant à la vie sociale et en préservant leur autonomie, élément déterminant pour leur bien-être et leur qualité de vie.

## **DOSSIERS 65+ :**

### **LE « KIT 65+ », COUP DE POUCE AUX SENIORS DÉFICIENTS VISUELS.**

À la Ligue Braille, la proportion de personnes âgées ne cesse d'augmenter parmi celles qui font appel pour la première fois à nos services. Sur les 3 dernières années, on compte en moyenne 717 nouveaux bénéficiaires par an. 67% ont plus de 65 ans, 45% ont plus de 80 ans. Ces personnes perdent la vue à la suite d'une maladie visuelle liée à l'âge. La DMLA (dégénérescence maculaire liée à l'âge) est la cause la plus fréquente (près de 60% des cas), les autres problèmes visuels étant, dans de plus faibles proportions, le glaucome, la cataracte secondaire, la maculopathie diabétique, les rétinites.

Franchir le pas de contacter la Ligue Braille pour y trouver de l'aide n'est pas toujours facile pour ces personnes. Cela implique de reconnaître et d'accepter qu'elles sont déficientes visuelles. Nombreuses sont celles dont le problème visuel existe depuis plusieurs années avant de recourir à notre association, démarche



qu'elles ont retardée tant qu'elles parvenaient à se débrouiller seules ou avec l'aide d'un proche. Ces personnes ignorent – de même que leurs médecins, qui ne les ont donc pas averties – qu'il existe cette limite de 65 ans au-delà de laquelle, si le handicap n'a pas été reconnu avant, il n'est plus possible d'obtenir une intervention financière régionale ou communautaire pour l'acquisition d'aides techniques ou pour l'apprentissage des techniques d'orientation et de mobilité. Ces aides sont d'une grande utilité, et même indispensables, pour une série d'actes de la vie quotidienne, mais elles sont parfois coûteuses : vidéo-loupe, loupe électronique, téléphone adapté, matériel informatique adapté, lecteur Daisy, calculatrice parlante, canne blanche, balance de cuisine parlante, tensiomètre parlant,... Suite à cette injustice, beaucoup de personnes âgées handicapées visuelles ne savent pas se procurer les aides techniques qui peuvent les aider à vivre de façon autonome et rester chez elles le plus longtemps possible.

Pour aider ces personnes, la Ligue Braille a mis sur pied un projet qui a reçu l'appui de la Loterie Nationale : le « Kit 65+ ». Ce kit rassemble une série d'aides techniques : un guide signature, un porte-clés - horloge parlante, un agenda en grands caractères, un téléphone à grandes touches, un clip-chaussettes et un guide pratique « Déficience visuelle chez les seniors, (re)conquérir votre autonomie, apprivoiser les aides techniques. »

Depuis le mois de novembre 2012, grâce au soutien de la Loterie Nationale, ce « Kit 65+ » est offert aux personnes de plus de 65 ans qui font appel pour la première fois à la Ligue Braille, qui ont une déficience visuelle d'au moins 80% et qui ne peuvent pas bénéficier d'une intervention des fonds communautaires et régionaux lorsqu'elles souhaitent acquérir une aide technique. Le kit leur offre une première découverte des aides techniques et les encourage à rester autonomes dans leurs activités quotidiennes. C'est un petit coup de pouce, mais qui peut être le

déclencheur d'une nouvelle dynamique pour la personne confrontée à une perte de la vision. Les demandes de « Kit 65+ » sont à adresser au Service social de la Ligue Braille.

Pour les personnes aveugles ou malvoyantes de plus de 65 ans déjà inscrites à la Ligue Braille avant novembre 2012 et répondant aux mêmes conditions (au moins 80% de déficience visuelle et n'ayant pas droit aux interventions communautaires et régionales), l'octroi d'un kit personnalisé d'aides techniques est actuellement à l'étude. Nous vous en informerons dans un prochain numéro.

Un tout grand merci à la Loterie Nationale pour le soutien apporté à la réalisation de ce projet.

## **ACCIDENTS DOMESTIQUES : ATTENTION LES YEUX !**

Le saviez-vous ? Louis Braille a perdu la vue suite à un accident domestique. À l'âge de trois ans, il s'est crevé un oeil avec un outil qui traînait sur l'établi de son père... L'autre oeil a été gagné par l'infection. Malgré la protection naturelle qu'offrent les orbites et les paupières, les yeux sont exposés à de nombreux risques d'accident, dont certains peuvent provoquer l'altération ou la perte irrémédiable de la vue. Parmi les causes les plus fréquentes, on relève les accidents de travail, de la route ou de chasse, les agressions, les tentatives de suicide par balle... et les accidents domestiques. Comme ceux-ci surviennent à la maison et concernent tout un chacun, y compris et en particulier nos enfants, il convient de s'y intéresser plus particulièrement. Quelques règles de prudence s'imposent pour préserver ces organes fragiles et irremplaçables que sont nos yeux.

## **Bricolage, jardinage.**

Des éclats métalliques ou pierreux, des copeaux de bois, des projections de poussière ou de produits chimiques ou encore une branche d'arbre peuvent causer de graves lésions aux yeux. Des outils comme les disqueuses, les produits toxiques, les aérosols et pulvérisateurs sont particulièrement dangereux. Pour les professionnels qui exécutent de tels travaux, le port de lunettes est souvent obligatoire. Dès lors, pourquoi ne prendrions-nous pas les mêmes précautions ?

## **Jouets.**

Lancer des fléchettes, tirer à la catapulte ou faire exploser des pétards offre sans doute des moments de plaisir intense... mais présente aussi des risques bien réels. L'Académie américaine d'ophtalmologie donne aux parents 5 conseils de sécurité :

1. éviter les jouets ayant des parties pointues ou des projectiles;
2. assurer une surveillance lorsque les enfants jouent avec des jouets ou à des jeux présentant certains risques ;
3. si vous offrez un équipement sportif, veillez à ce que l'enfant porte les lunettes protectrices adéquates ;
4. suivez les recommandations quant à l'âge minimal pour utiliser un jouet ;
5. éloignez de vos enfants plus jeunes les jouets réservés à vos enfants plus âgés.

## **Sport et loisirs.**

Qu'il soit pratiqué chez soi, en salle ou à l'école, tout sport incluant un accessoire (balle, raquette, bâton, ...) ou impliquant des contacts physiques (sports de combat ou d'équipe relativement violents) peut causer des blessures oculaires. Ne pensons pas que de simples lunettes de vision nous protégeront

d'une balle de squash qui fuse à 200 km/h. Et que dire du « paint ball », ce jeu de guerre qui consiste à tirer à l'aide d'un lanceur (imitant la forme d'une arme à feu !) des balles de gélatine remplies de peinture ? Ce divertissement peut occasionner de graves traumatismes oculaires. De tels sports ou divertissements nécessitent de porter des protections oculaires (lunettes, masque) qui doivent être spécialement conçues et bien ajustées.

Certes, des mesures de précaution comme les lunettes ou le masque protecteur représentent une contrainte – et un coût – supplémentaires. Il faudra parfois quelques heures, voire quelques jours pour que notre vue s'y adapte. Toutefois, considérons que dans certains cas, l'oeil ne récupère jamais d'une blessure. Un léger inconfort ne pèse pas lourd à côté d'un handicap permanent...

## **Bientôt les fêtes !**

Pour beaucoup d'entre nous, les fêtes sont nulles sans bulles... ou sans feux d'artifice. Chaque année, toutefois, on déplore des accidents aux yeux dus à des bouchons de champagne ou à des fusées défectueuses ou utilisées imprudemment. Pour ne pas passer les fêtes aux urgences de l'hôpital, veillons à maîtriser correctement ces joyeux accessoires ! Pour faire sauter un bouchon sans danger, le mieux est de le maintenir dans la main. En tout cas, ne le dirigez jamais vers votre visage ni vers celui de vos convives. Quant aux feux d'artifice, comme leur nom l'indique, ils sont brûlants ! Selon les chiffres du CRIOC (Centre de recherche et d'information des organisations de consommateurs), un accident sur deux entraîne une brûlure. Les plus importantes concernent les doigts (32%), les bras (25%), les yeux (15%) et la figure (13%). À ne pas mettre entre toutes les mains ! Même si les « artifices de joie » commercialisés en Belgique sont plus sûrs grâce à une réglementation très stricte, ils peuvent encore se transformer en engins de cauchemar si nous ne respectons pas

scrupuleusement les (nombreuses) précautions d'usage. Les articles illégaux ou dont l'origine est incertaine sont évidemment à proscrire.

Les exemples d'accidents domestiques qui menacent notre santé visuelle ne manquent pas, mais ils peuvent tous être évités si nous prenons quelques précautions élémentaires. Pensons donc prévention, pour notre bien-être et celui de nos enfants.

## **TOUS AUX FOURNEAUX ! COMMENT CUISINER SANS VOIR ?**

Les fêtes de fin d'année sont l'occasion de réjouissances, de cadeaux et... de délicieux repas en famille ou entre amis. Mais au fait, comment cuisiner quand on est aveugle ou malvoyant ? Voilà une question qui ne se pose pas qu'au moment des fêtes, mais bien au quotidien, pour les repas de chaque jour.

Nombreuses sont les personnes aveugles ou malvoyantes qui ne s'alimentent pas bien, car cuisiner leur semble insurmontable. Certaines ne mangent que des conserves qu'elles réchauffent au micro-ondes ou des tartines. On est bien loin des recommandations nutritionnelles qui prônent des repas équilibrés, 3 portions quotidiennes de légumes et 2 de fruits.

La situation est différente selon l'âge de la personne déficiente visuelle. Les seniors devenus malvoyants ou aveugles ont en général cuisiné avant, du temps où ils voyaient encore bien. Dans ce cas, pour continuer à se préparer des repas, il faut réajuster les gestes acquis, acquérir certaines techniques et du matériel adapté. Il en est tout autrement pour les jeunes handicapés visuels qui n'ont parfois jamais appris à être autonome sur le plan alimentaire. Pour plus de facilité et pour éviter le champ de bataille dans la cuisine, les parents ont préféré préparer les

tartines, verser les boissons, servir les plats. On peut les comprendre, mais une fois que le jeune aveugle ou malvoyant veut voler de ses propres ailes et s'installer dans son propre logement, il doit tout apprendre.

Le Service d'accompagnement de la Ligue Braille donne des cours de cuisine aux jeunes comme aux moins jeunes déficients visuels. L'objectif n'est pas de devenir chef-coq ni même de se perfectionner en cuisine, mais bien de (re)conquérir son autonomie alimentaire en toute efficacité et sécurité. Partant des connaissances de chacun, du matériel dont la personne dispose, un programme d'apprentissage sera établi pour qu'en bout de course, la personne puisse préparer ses repas quotidiens avec des recettes simples et équilibrées. Pour quelqu'un qui n'a jamais cuisiné, cela prendra une dizaine de séances de 2 heures, soit au domicile de la personne, soit dans une antenne régionale de la Ligue Braille. L'apprentissage sera évidemment plus rapide pour une personne ayant déjà des connaissances en cuisine et il pourra même parfois se limiter à une explication sur l'utilisation d'une nouvelle cuisinière ou d'une cafetière électrique.

Pour accompagner une personne vers l'autonomie alimentaire, le Service d'accompagnement de la Ligue Braille va lui apprendre les techniques propres au handicap visuel. Ainsi par exemple, on va lui montrer comment placer des repères (braille, codes-barres, élastiques, points ou pâte de marquage,...) sur les emballages, récipients et appareils pour reconnaître les ingrédients et s'y retrouver dans les doses et les réglages. À une personne malvoyante on conseillera d'utiliser une planche à découper bien contrastée par rapport à l'aliment à découper et au plan de travail. L'utilisation de plateaux offre l'avantage de bien délimiter une zone et d'éviter les débordements grâce aux rebords du plateau. Pour retourner la saucisse dans la poêle, une pince est plus efficace qu'une fourchette.

L'apprentissage portera aussi sur les règles d'hygiène, l'organisation du plan de travail, les modes de cuisson, comment éplucher, laver et couper les légumes, ... Très important : apprendre et mémoriser les temps de cuisson, car le regard n'est plus là pour dire si le poisson ou le steak est cuit comme souhaité. Les ustensiles et les appareils électroménagers font également partie du programme pour pouvoir en maîtriser l'usage de manière sûre et efficace. Une information sera fournie sur les aides techniques existantes qui peuvent être utiles à la personne : l'indispensable minuterie parlante, la balance parlante, le détecteur de niveau qui émet un sifflement lorsqu'un liquide atteint le bord d'un récipient, l'ébulliscope qui indique que le potage ou le lait commence à bouillonner, etc. Le BrailleShop, magasin de la Ligue Braille, propose de nombreux articles qui facilitent la vie de la cuisinière ou du cuisinier aveugle ou malvoyant (BrailleShop : rue d'Angleterre 57 à 1060 Bruxelles, ouvert du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 13h30 à 16h, tél. 02 533 33 30).

### **Quelques conseils utiles :**

- Optez pour des contrastes forts : une assiette foncée sur une nappe claire, une tasse blanche pour le café, une planche noire pour découper un poireau,...
- Pour s'orienter, les personnes aveugles ou malvoyantes touchent beaucoup de surfaces ou d'objets porteurs de microbes. Il est donc important de bien se laver les mains avant de commencer à cuisiner.
- Pour se faire une tartine, choisissez un pain carré plutôt que rond, placez la tranche sur un planche plutôt que sur une assiette, utilisez une matière grasse frigo-tartinable pour ne pas casser la mie.

- Devenez un(e) champion(ne) de l'organisation : chaque chose à sa place et tout de suite remise en place après usage !
- Dans l'assiette, placez les légumes, la viande et les pommes de terre toujours au même endroit : p. ex. la viande à 6h, les pommes de terre à 9h et les légumes à 3h.

## **PROJET À SOUTENIR : NOS ACTIONS DE SENSIBILISATION.**

Pour combattre l'isolement et permettre aux personnes aveugles et malvoyantes de participer le plus pleinement possible à la vie en société, il est indispensable d'informer et de sensibiliser le public. Mieux comprendre le handicap visuel, apprendre à se mettre à la place des personnes déficientes visuelles permet en effet d'améliorer l'environnement et les conditions de vie de celles-ci, en favorisant la rencontre et l'échange. À cette fin, la Ligue Braille organise des actions de sensibilisation adaptées aux différentes tranches d'âge.

### **Pour tous les âges.**

Des visites guidées sont organisées dans les locaux du siège de la Ligue Braille à Bruxelles. Après une séance d'information sur le handicap visuel, les visiteurs peuvent découvrir le studio d'enregistrement des livres parlés, la ludothèque et ses jeux adaptés ainsi que le Loco-Local où ils sont invités à expérimenter le parcours d'obstacles avec les yeux bandés et la canne blanche. Depuis 2009, la Ligue Braille a accueilli plus de 350 groupes, représentant au total près de 8.200 visiteurs. Il s'agit pour la plupart de groupes scolaires, mais aussi de cercles de pensionnés et d'associations. Ces visites, gratuites, sont organisées à la demande pour des groupes de 10 personnes minimum.



Le Musée Braille, situé dans nos locaux de Bruxelles, est aussi particulièrement intéressant. Il retrace l'histoire fascinante de cette écriture universelle inventée par Louis Braille alors qu'il avait à peine seize ans. Le Musée présente une riche collection d'instruments et de machines à écrire en braille et une série d'objets de la vie quotidienne, scolaire et professionnelle qui illustrent l'utilisation actuelle de cette écriture tactile. Outre les visites guidées sur rendez-vous, le Musée est ouvert librement aux visiteurs tous les mercredis.

## **Pour les jeunes.**

Les jeunes sont particulièrement réceptifs aux actions de sensibilisation. En 2009, à l'occasion du bicentenaire de la naissance de Louis Braille, la BrailleBox a été créée pour sensibiliser les adultes de demain aux réalités vécues par les personnes handicapées de la vue. La BrailleBox est une valise pédagogique mise gratuitement à la disposition des enseignants pour qu'ils puissent organiser une leçon modulable en fonction de leur classe. Cet outil a été conçu à l'intention du niveau primaire mais il fonctionne aussi très bien dans l'enseignement maternel ou secondaire. La BrailleBox contient un dossier pédagogique, une documentation variée et divers objets caractéristiques de la vie quotidienne des personnes aveugles et malvoyantes : livre tactile, montre en relief, machine à écrire le braille, canne blanche, ... Un poster présentant l'alphabet braille est offert pour décorer la classe. Disponible à Bruxelles et dans les maisons locales, la BrailleBox a été empruntée plus de 200 fois depuis son lancement.

La Ligue Braille propose également des animations dans les écoles, adaptées à l'âge des enfants. Une personne aveugle ou malvoyante témoigne et les élèves apprennent comment réagir face à une personne déficiente visuelle. Des jeux et des

expériences sensorielles permettent de se mettre en situation de handicap visuel.

## **Pour les adultes.**

Pour mieux faire connaître le handicap visuel à un large public, la Ligue Braille est présente à de nombreux événements dans tout le pays : salons, foires, festivités locales, ... Adapté en fonction du type de public, un stand propose des informations sur nos services, des mises en situation au moyen de lunettes simulant différentes formes de déficience visuelle, des animations. Les stands sont tenus par des volontaires spécialement formés, dont certains sont eux-mêmes déficients visuels. En 2012, nous avons participé notamment aux manifestations suivantes : Sortilèges (Ath), Salon de l'alimentation (Bruxelles), Salon du testament (Bruxelles), marché de la Saint-Lambert à Eupen, Gentse Feesten, Rimpelrock (Hasselt), Aktief 50 (Genk), Visuu Activa (Lichtervelde), Pasenfoor (Courtrai), Foire agricole de Libramont, Salon Autonomie (Liège), Dranouter-Bad (Ostende), ...

## **Avis aux candidats bénévoles !**

Nous cherchons actuellement des bénévoles pour nous aider à déplacer, à monter et démonter le matériel de stands dans les différentes régions du pays. Si vous avez un peu de temps, que vous disposez d'une voiture (de préférence un break), que vous êtes débrouillard(e) et doté(e) d'un bon sens pratique, venez renforcer notre équipe de chauffeurs-monteurs bénévoles ! Merci de prendre contact avec Gaby Goovaerts, responsable du Volontariat par téléphone au 02 533 32 11 ou par email :

[vol@braille.be](mailto:vol@braille.be).

## **Pour les seniors.**

Des conférences sur les pathologies liées à l'âge sont organisées dans des clubs de seniors ou des maisons de repos, pour des groupes de 25 personnes minimum. Une participation aux frais

est demandée. Ces conférences participent à la prévention des maladies visuelles qui touchent plus particulièrement nos aînés.

### **Un tout nouveau projet : la VisuBox.**

**Interview de Noëlla Jardin, du Service Communication de la Ligue Braille.**

### **On connaissait la BrailleBox, voici maintenant la VisuBox. De quoi s'agit-il ?**

Tout comme la BrailleBox, la VisuBox est une sorte de mallette pédagogique, destinée cette fois aux (futurs) professionnels du secteur médico-social – assistants sociaux, aides-soignants, personnel de maisons de repos – qui par leurs fonctions sont régulièrement en contact avec des personnes handicapées visuelles. La VisuBox pourra aussi être mise à disposition des professeurs ou formateurs qui enseignent ces métiers, dans les écoles professionnelles, les hautes écoles ou les universités.

### **Que va-t-on trouver dans la VisuBox ?**

Nous sommes en train d'en définir le contenu. Nous pensons l'articuler autour de plusieurs thèmes comme la mobilité, les soins personnels, manger et cuisiner, les loisirs, l'hospitalisation, ... Chaque thème serait illustré par des informations théoriques mais surtout pratiques : des exercices, des jeux de rôles, des petites aides techniques et des petits films didactiques (sur DVD ou clé USB). Ceux-ci montreraient des exemples concrets de difficultés auxquelles sont confrontées les personnes aveugles et malvoyantes et les solutions pour les surmonter.

### **Comment pourra-t-on se la procurer ?**

Comme pour la BrailleBox, nous prévoyons de déposer une VisuBox dans chacune des maisons locales de la Ligue Braille et aussi au siège bruxellois. Ainsi, nous pourrions répondre à la demande en évitant de trop longs délais de réservation.

## **Quand la Visu Box sera-t-elle disponible ?**

Nous espérons pouvoir lancer ce nouvel outil pédagogique en 2013, pour autant que nous trouvions les moyens de financement. La création et le contenu de la VisuBox représentent en effet un coût non négligeable et ce service, comme la plupart de nos services, sera offert gratuitement aux futurs professionnels du secteur médico-social.

## **Participez à nos projets pédagogiques !**

Vous pouvez participer au développement de nos actions à caractère pédagogique, en offrant de votre temps et de votre énergie comme volontaires ou par vos dons, si minimes soient-ils. Un soutien financier est particulièrement souhaité pour le nouveau projet que nous espérons réaliser prochainement : la VisuBox. Ce nouvel outil pédagogique contribuera à sensibiliser de nombreux (futurs) professionnels actifs dans les services d'aide aux personnes. Une perception affinée du handicap visuel permettra d'améliorer la prise en compte des besoins spécifiques des personnes aveugles et malvoyantes et contribuera à leur qualité de vie.

Pour votre facilité, vous pouvez utiliser le bulletin de virement joint à l'envoi de ce numéro de La Canne Blanche. Nous vous rappelons que tout don à partir de 40 euros donne droit à une attestation fiscale. D'avance un tout grand merci pour votre participation !

## **FOCUS SUR LA PLATEFORME DES CONSEILS CONSULTATIFS.**

Les personnes handicapées belges sont représentées au niveau européen et supranational par le Belgian Disability Forum (BDF). Il s'agit d'une asbl qui regroupe 19 organisations belges

représentant les personnes handicapées. La principale mission du BDF est de représenter le mouvement des personnes handicapées belges au sein de l'European Disability Forum (EDF), de faire circuler les informations européennes en Belgique et inversement. Il s'agit aussi d'imaginer et de développer de nouveaux projets.

Dernièrement, le BDF a décidé de réunir les présidents des conseils consultatifs qui représentent les personnes handicapées dans notre pays (tant à l'échelon fédéral que communautaire et régional). Cette idée est née du constat selon lequel les décisions qui ont une influence sur la vie des personnes handicapées en Belgique sont prises à différents niveaux. Davantage de coordination s'imposait. À l'initiative du BDF, une « Plateforme des conseils consultatifs » a donc été fondée. Elle réunit les conseils consultatifs des entités fédérales et fédérées (Wallonie, Bruxelles, Communauté germanophone et Flandre) dans l'objectif de partager des avis et des opinions, d'améliorer la coordination, de se concerter et de travailler de façon proactive sur les thèmes politiques qui touchent les personnes handicapées.

## **Quels conseils consultatifs siègent dans la plateforme ?**

Au niveau fédéral, on retrouve le Conseil supérieur national des personnes handicapées (CSNPH). Ce conseil est chargé de l'examen de toutes les questions relatives aux personnes handicapées qui relèvent de la compétence fédérale. À cet égard, il peut donner des avis ou émettre des propositions, à sa propre initiative ou à la demande d'un ministre compétent.

Au niveau régional, la Région wallonne est représentée par la Commission wallonne des personnes handicapées (CWPH), la Région de Bruxelles-Capitale par le Conseil consultatif de la santé et de l'aide aux personnes pour la Commission communautaire

commune de Bruxelles-Capitale (COCOM) et le Conseil consultatif bruxellois de la personne handicapée (CCBPH) pour la Commission communautaire française (COCOF). La Communauté germanophone est représentée par le Kleines Forum.

La situation est plus problématique en Flandre. En effet, depuis des années, elle ne dispose plus d'aucune structure consultative ou de participation pour les personnes handicapées. Il y a donc un cruel manque de concertation structurelle entre les représentants des personnes handicapées et le gouvernement flamand.

Le projet NOOZO (*Niets Over Ons Zonder Ons*), qui regroupe 22 organisations de personnes handicapées, dont la Ligue Braille, a lancé en septembre une étude sur la manière dont cette lacune pourrait être comblée. Les conclusions de cette étude ont été remises, sous la forme d'un rapport, au ministre-président Kris Peeters et au ministre Pascal Smet le 12 octobre 2012. Sur la base de ce rapport et de l'évaluation qu'en fera le gouvernement flamand, une note conceptuelle sera rédigée à propos des possibilités de création d'une structure flamande de participation à la politique. La Ligue Braille participe activement à ce projet et siège au sein de la commission d'experts qui l'a dirigé. Nous suivons la situation de près et espérons que les conclusions de cette étude déboucheront sur un décret instituant un nouveau conseil consultatif flamand.

En attendant, NOOZO assume le rôle de représentant des personnes handicapées en Flandre. Le projet a permis à la commission d'experts de NOOZO de représenter la Flandre dans la Plateforme des conseils consultatifs. Ronald Vrydag, directeur des services néerlandophones de la Ligue Braille, représente la commission d'experts de NOOZO au sein de la Plateforme des

conseils consultatifs et siège depuis 2006 au Conseil d'administration du BDF.

La Ligue Braille joue à différents niveaux un rôle très actif dans la défense des intérêts des personnes handicapées et tente ainsi de mettre à l'agenda politique des thèmes cruciaux pour le bien-être des personnes aveugles et malvoyantes dans notre pays.

## **RENCONTRONS-NOUS DANS VOTRE REGION.**

### **NOUS Y ÉTIIONS !**

2 et 3 octobre. La Ligue Braille avait rendez-vous avec les aînés à Blankenberge, lors des **Senior Games**. À notre stand, ils ont reçu une information sur la DMLA et pu expérimenter un déplacement les yeux bandés avec une canne blanche.

12 au 14 octobre. Gros succès au stand de la Ligue Braille lors du salon **Aktief 50** à Genk. Les quinquas se sont montrés très intéressés par nos informations sur les maladies visuelles liées à l'âge.

17 octobre. La Ligue Braille était présente au **Salon de l'Alimentation** de Bruxelles avec une animation originale : deux sessions de dégustation gustative, olfactive et tactile les yeux bandés !

5 novembre. Le **Salon du Testament** accueillait à Bruxelles les visiteurs en recherche d'informations sur les possibilités d'ajouter une bonne cause dans son testament. L'occasion pour nous de

rappeler que l'on peut léguer tout ou une partie de ses biens à la Fondation pour les aveugles. Cette Fondation d'utilité publique de la Ligue Braille bénéficie d'un taux de droits de succession réduit et fixe, quel que soit le montant du legs.

8 et 9 novembre. La Ligue Braille était présente avec un stand interactif à **Handicom** à Charleroi. Cet événement propose des conférences et animations destinées aux personnes handicapées et aux professionnels de la santé.

21 au 25 novembre. **Zenith**, à Bruxelles, est le rendez-vous des seniors actifs. Au stand de la Ligue Braille, ils ont trouvé des informations sur les maladies visuelles liées à l'âge, dont la DMLA, et sur les services de notre association.

28 au 30 novembre. Au cours du congrès **Ophthalmologica Belgica** à Bruxelles, la Ligue Braille a tenu un stand présentant aux ophtalmologues présents les services que notre association offre aux personnes aveugles et malvoyantes. La Fondation pour les aveugles, fondation d'utilité publique de la Ligue Braille, y a remis ses prix lors de la cérémonie du FRO (Fonds pour la recherche en ophtalmologie). Par l'intermédiaire du FRO, notre Fondation soutient les travaux novateurs et prometteurs de jeunes chercheurs dans le domaine ophtalmologique.

5 décembre. La Ligue Braille a présenté différentes aides techniques facilitant la vie des personnes aveugles et malvoyantes lors d'un **Salon à Vielsalm**. 6 décembre. La Ligue Braille a proposé aux visiteurs du **Salon de l'alimentation d'Anvers** de mettre leurs sens à l'épreuve. Les yeux bandés, il s'agissait de découvrir de quels fruits était faite cette compote ou de quelle épice provenait ce parfum...



## **Ouverture d'une Maison locale à Ath.**

L'ouverture d'une nouvelle Maison locale est toujours un événement très attendu. Le 13 décembre, la Ligue Braille inaugurerait sa Maison locale d'Ath, en présence du bourgmestre fraîchement élu, Marc Duvivier. À cette occasion, le bourgmestre et les échevins ont été invités à parcourir les yeux bandés, avec une canne blanche, le chemin entre l'Hôtel de ville et la Maison locale de la Ligue Braille. Chacun était accompagné d'une collaboratrice de la Ligue Braille spécialisée en locomotion. Une expérience très instructive et une façon originale de redécouvrir la cité des Géants.

La Maison locale d'Ath est la dixième du genre réalisée par la Ligue Braille depuis le début de son programme de décentralisation lancé en 1999. À présent, outre son siège bruxellois, la Ligue Braille dispense ses services à Ath, Charleroi, Libramont, Liège, Namur, Anvers, Courtrai, Gand, Hasselt et Louvain. Geel compte aussi une antenne locale. Ces implantations locales ont pour but de rapprocher les services du lieu de vie des bénéficiaires, levant ainsi l'obstacle que représentent les déplacements pour les personnes atteintes d'une déficience visuelle. Dans le Hainaut occidental, la Ligue Braille aide plus de 800 personnes aveugles ou malvoyantes. La Maison d'Ath répond donc à un besoin manifeste.

Les locaux sont adaptés pour les rendre très accessibles aux personnes déficientes visuelles. Ils sont situés au rez-de-chaussée d'un immeuble situé à deux pas de la gare d'Ath, donc dans une zone très bien desservie par les transports en commun. La Maison locale est un lieu d'accueil, d'échanges, de rencontres, d'activités sociales et culturelles. Ainsi, à l'occasion de l'ouverture de la Maison locale d'Ath, un nouveau Club Braille y a été créé. Les personnes handicapées visuelles s'y réuniront chaque mois pour une journée d'activités variées : bricolages adaptés, travaux manuels, jeux de société... Les Clubs Braille ont pour but de

favoriser les échanges entre personnes, de découvrir de nouveaux loisirs et de développer ses capacités et sa créativité dans une ambiance stimulante. C'est aussi l'occasion de se retrouver autour d'un repas préparé par les participants. En outre, des formations individuelles ou collectives sont dispensées dans les maisons locales, dans divers domaines : techniques de déplacements, braille, dactylographie, cuisine, ... Des excursions et des animations culturelles sont également proposées aux personnes aveugles et malvoyantes de la région, tels que concerts, spectacles ou conférences. Enfin, des permanences du Service social de la Ligue Braille s'y tiennent deux fois par semaine. On peut y trouver des informations, des conseils et de l'aide, notamment dans les démarches nécessaires pour obtenir les avantages sociaux et fiscaux octroyés aux personnes handicapées.

Adresse et informations pratiques :

Maison locale de la Ligue Braille à Ath

41 rue de la Station – 7800 Ath, tél. 068 33 54 50

Permanence sociale : tous les mercredis et vendredis, de 8h à 11h.

## **Manneken Pis vous attend !**

4 janvier 2013 : à l'initiative de la Ligue Braille, Manneken Pis sera habillé comme un petit garçon aveugle de l'époque où naquit Louis Braille, le 4 janvier 1809. Muni d'une canne blanche et accompagné de son chien-guide, le ketje de Bruxelles commémorera cet anniversaire devenu aussi la Journée mondiale du braille. Ne manquez pas cette occasion d'aller lui rendre hommage !

## **Lecture à deux voix : avec vous ?**

Du jeudi 7 mars au lundi 11 mars 2013, la Ligue Braille participera à la Foire du Livre de Bruxelles, sur le site de Tour & Taxis.

Notre objectif : vous permettre d'expérimenter, sur notre stand, l'enregistrement de livres parlés sur CD pour les personnes aveugles ou malvoyantes. Pour cette 43e édition, la lecture se fera à deux voix, que vous veniez en couple, en famille ou avec des amis. Les dialogues seront extraits de pièces du théâtre classique ou contemporain, de scènes de films ou simplement de sketches connus. La nocturne du vendredi (19 h à 22 h) vous plongera dans une ambiance policière répondant au thème de la Foire : « Les écrits meurtriers ».

Vous êtes vous-même aveugle ou malvoyant ? N'hésitez pas à y participer ! Une adaptation du texte selon vos souhaits peut être fournie. Aucun partenaire n'est susceptible de vous accompagner ? Pas de problème ! Vous pouvez vous inscrire seul. En cas d'inscription en solo, vous aurez peut-être la chance de donner la réplique à une personne connue du monde politique, de la littérature ou du spectacle. Si cela n'est pas le cas, un partenaire peut-être moins connu, mais tout aussi soucieux de partager une expérience unique, vous sera attribué.

Pour vous inscrire, communiquez-nous, de préférence par e-mail adressé à [bib@braille.be](mailto:bib@braille.be), les nom, adresse et numéro de téléphone de chacun des partenaires (ou de vous seul) ainsi que le choix d'un jour et d'un créneau de disponibilité de deux heures. Une fois l'ensemble des inscriptions réalisé, nous vous donnerons une heure précise de rendez-vous. L'horaire de la Foire est le suivant : jeudi 7 mars 2013 : de 10h à 20h, vendredi 8 mars : de 10h à 22h (soirée « Écrits meurtriers », de 19 h à 22h), samedi 9 mars : de 10h à 20h, dimanche 10 mars : de 10h à 19h, lundi 11 mars : de 10h à 18 h.

### **Appel aux lecteurs bénévoles.**

Vous aimez lire, vous disposez de quelques heures par semaine, vous rendre au studio de la Ligue Braille à Bruxelles est possible pour vous ? Devenez donc lecteur bénévole !

Pour la lecture à voix haute et l'enregistrement des livres destinés à la bibliothèque sonore de la Ligue Braille, nous recherchons actuellement des lecteurs bénévoles. Prêtez vos yeux, offrez votre talent et un peu de votre temps à ceux qui n'ont plus que leurs oreilles pour lire.

Enregistrer un livre en studio nécessite de s'y rendre de manière régulière, une à deux fois par semaine, durant une à deux heures, entre 9h et 18h les jours ouvrables. Deux mois plus tard en moyenne, les personnes aveugles pourront écouter votre livre. Intéressé(e) ? Merci de contacter Gaby Goovaerts au 02 533 32 11 ou par email : [vol@braille.be](mailto:vol@braille.be).

## **20 km de Bruxelles 2013 : rejoignez notre équipe !**

La prochaine édition des 20 km de Bruxelles aura lieu le dimanche 26 mai 2013. Aveugles, malvoyants et voyants, rejoignez-nous pour courir sous les couleurs de la Ligue Braille. Ce défi sportif et solidaire permettra de soutenir le BrailleDay, une grande journée récréative et instructive organisée par la Ligue Braille pour les enfants aveugles et malvoyants des écoles spécialisées. En 2012, notre équipe a réuni 415 coureurs et s'est classée 16e sur 410 équipes. Qui dit mieux ?

Que vous soyez sportif occasionnel, régulier ou chevronné, si vous souhaitez participer aux 20 km de Bruxelles, vous êtes bienvenu dans l'équipe Ligue Braille. Pour les personnes aveugles ou malvoyantes et leur guide, les frais d'inscription sont pris en charge par la Ligue Braille. Pour les autres, il suffit de verser le montant de l'inscription (20 euros), complété d'un don de minimum 14 euros. Nous nous chargeons de votre inscription et vous fournissons votre dossard, le chip et un T-shirt de la Ligue Braille pour identifier les membres de l'équipe. Une collation et un petit en-cas vous seront offerts à l'arrivée.

Pour s'inscrire, il suffit de nous contacter avant le 15 mars 2013, par téléphone au 02 533 33 11 ou par e-mail : [20km@braille.be](mailto:20km@braille.be).  
Bon entraînement !

## **VOEUX DE FIN D'ANNÉE : PENSEZ-Y !**

Les fêtes de fin d'année sont à nos portes... C'est pour nous l'occasion de vous rappeler la possibilité d'acheter vos cartes de voeux à la Ligue Braille ! La vente des cartes de voeux contribue au financement de notre Service social.

Notre catalogue de cartes de voeux est constitué d'une gamme étendue de cartes sur différents thèmes : animaux, fleurs, paysages, reproductions de peintures, etc.

Nous avons en outre largement renouvelé notre offre... Ça vaut la peine !

Nos cartes de voeux vous sont proposées au tarif suivant :

- Pour 1 à 4 carte(s) : 1,00 euro la carte.
- Pour 5 à 14 cartes : 0,90 euro la carte.
- Pour 15 à 49 cartes : 0,85 euro la carte.
- Pour 50 à 99 cartes : 0,80 euro la carte.
- À partir de 100 cartes : s'adresser à l'équipe des cartes de voeux.

Pour de plus amples informations, vous pouvez toujours visiter notre site [www.braille.be](http://www.braille.be), rubrique « Aider la Ligue Braille » ou contacter l'équipe des cartes de voeux, qui se tient à votre disposition tous les lundis de 10 à 16 heures au numéro 02 533 32 11.

D'avance merci !

# JOIES.

A l'occasion de ses 85 printemps, Odette Geeraerd d'Ostende a organisé une fête pour sa famille et ses amis. Elle leur a demandé de remplacer les cadeaux par un don à la Ligue Braille. Quand sa mère est devenue aveugle, explique-t-elle, personne ne lui a dit qu'il existait des associations comme la Ligue Braille qui peuvent faciliter la vie des personnes aveugles. C'est pourquoi elle a choisi notre association, dont elle souhaite que les services soient mieux connus. Merci à ceux qui ont répondu à son appel. Leurs dons contribueront au financement du workshop que nous organisons depuis peu pour les ophtalmologues afin de les informer des possibilités d'aide aux patients à qui ils doivent annoncer un diagnostic de perte de la vision.

En ce début septembre, Fernand Bertrand fêtait ses 65 ans. Ne souhaitant pas de cadeaux, il a demandé aux convives qui voulaient témoigner leur sympathie d'effectuer un don en faveur de la Ligue Braille. Un grand merci aux nombreuses personnes qui ont joint le geste à la parole : leur générosité contribuera au financement du BrailleDay 2013, une grande journée récréative et instructive organisée par la Ligue Braille pour les enfants aveugles et malvoyants des écoles spécialisées.

Pour leur mariage, Alexia et Grégory de Behault ont proposé aux invités de soutenir notre association par un don. Merci à ceux qui se sont manifestés. Leurs dons permettront de financer l'enregistrement d'un livre qui sera versé au fonds de notre Bibliothèque du livre parlé. Ce livre sonore pourra être emprunté gratuitement et écouté par de nombreuses personnes aveugles. Tous nos voeux de bonheur aux jeunes mariés.

Pour leurs noces d'émeraude (40 ans de mariage), Agnes et Jan Spitaels ont suggéré à leurs proches de remplacer les cadeaux par un don à la Ligue Braille. Appel largement entendu ! Les

nombreux dons reçus nous permettront de financer des activités créatives et culturelles organisées par la Ligue Braille pour les personnes aveugles et malvoyantes qui fréquentent notre nouvelle Maison locale de Leuven. De tout coeur, merci et félicitations aux heureux époux.

## **PEINES.**

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès tragique de Martine De Ceuninck, volontaire très active auprès du Club Braille de Gand et bien connue de nos membres résidant à Gand et à Ostende, où elle résidait. Martine a perdu la vie dans un violent incendie qui a détruit la maison où elle habitait, en dépit de l'intervention des services de secours. Martine De Ceuninck apportait son aide à la Ligue Braille depuis de nombreuses années. Nous tenons à lui rendre hommage et à présenter à sa famille et à ses proches nos sincères condoléances.

# ENTRE NOUS

Numéro 4 / 2012

Octobre – Novembre – Décembre

## **20 KM DE BRUXELLES 2013 : RELEVEZ LE DÉFI !**

Le dimanche 26 mai 2013, la Ligue Braille sera à nouveau sur la ligne de départ des 20 km de Bruxelles. Chaque année, 30.000 coureurs participent à cet événement qui traverse les rues de notre capitale au son des fanfares et des cris des supporters présents sur tout le parcours. Notre défi : dépasser les 400 coureurs dans l'équipe Ligue Braille. Pour cela, nous avons besoin de vous et de vos amis, venez rejoindre notre équipe !

Courir 20 km est un défi accessible. Moyennant quelques séances d'entraînement dès le début de l'année 2013, vous serez en très bonne condition pour le départ fin mai. Et si courir vous paraît trop difficile, sachez que la distance peut également être parcourue en marchant.

Vous avez envie de tenter l'expérience ? N'hésitez pas, inscrivez-vous sans attendre dans notre équipe. Pour les personnes aveugles ou malvoyantes et leur guide, les frais d'inscription sont pris en charge par la Ligue Braille. Pour s'inscrire, il suffit de nous contacter avant le 15 mars 2013, par téléphone au 02 533 33 11 ou par e-mail : 20km@braille.Be. Nous nous chargerons de votre inscription et vous fournirons votre dossard et chip. Vous recevrez aussi un T-shirt de la Ligue Braille pour être aisément reconnaissable sur le parcours. Une boisson fraîche et un petit en-cas vous seront offerts à notre stand après la course. Vous aimeriez nous rejoindre, mais vous n'avez pas de guide ? Pas de problème, plusieurs coureurs voyants sont prêts à vous guider durant la



course et nous pouvons vous mettre en contact avec l'un d'eux. Demandez aussi à votre famille, vos amis et connaissances s'ils sont intéressés par la course, soit pour y prendre part dans l'équipe Ligue Braille, soit pour parrainer votre course (tout versement à partir de 40 euros donne droit à une attestation fiscale).

## **EN DIRECT DU BRAILLESHP.**

### **L'hiver est à nos portes.**

Le BrailleShop pense à votre santé et à votre sécurité, en vous donnant aussi peut-être quelques idées de cadeaux à mettre sous le sapin...

#### **Thermomètre Thermoflash (référence 1721).**

Ce thermomètre vocal (parlant français, anglais et espagnol) vous indique votre température corporelle. En changeant de fonction, il vous donnera de la même façon la température de la pièce ou de la surface qui vous intéresse (par ex. l'eau du bain). Prix : 62,81 euros.

#### **Tensiomètre (référence 1726).**

Vous pouvez également vous procurer au BrailleShop le tensiomètre M6, non parlant mais avec grand affichage. Tensiomètre au bras entièrement automatique, confortable et facile à mettre soi-même (brassard préformé). Affichage extra grand, donnant en même temps la tension et les pulsations cardiaques. Très fiable (marque Omron). Prix : 119 euros.

#### **Un cadeau original pour vous ou vos proches.**

Pour votre sécurité, dans la neige ou en temps de verglas, recouvrez vos chaussures avec nos protections disponibles en tailles 36-41 (référence 1699) ou 39-46 (référence 1700). Prix :

9,09 euros.

Voyez aussi notre catalogue mis à jour sur le site web de la Ligue Braille : [www.braille.be](http://www.braille.be).

N'hésitez pas à nous appeler pour demander une offre de prix personnalisée.

Période de fermeture entre les fêtes et pour cause d'inventaire: du 21 décembre au 8 janvier 2013 inclus.

Le BrailleShop vous souhaite de passer d'excellentes fêtes, un joyeux Noël et une très bonne année 2013 !

## **EN DIRECT DU SERVICE SOCIAL.**

### **Nouvelle Maison locale à Ath.**

Poursuivant sa politique d'implantation locale, la Ligue Braille inaugure ce 13 décembre de nouveaux locaux à Ath. Hélène Pluinage, assistance sociale pour la région, y assurera une permanence téléphonique tous les mercredis et vendredis de 8h à 11h. La Maison locale est située à deux pas de la gare, rue de la Station 41 à 7800 Ath, tél. 068 33 54 50.

### **La disparition de la carte SIS.**

L'une des mesures du plan d'action «Simplification administrative 2012-2015» concerne la disparition de la carte SIS au 1<sup>er</sup> janvier 2014. En effet, fin 2013, les premières cartes SIS émises en 2003 arriveront en fin de validité et ne seront pas renouvelées.

Jusqu'à présent la carte SIS est utilisée pour identifier les assurés sociaux et connaître leur statut dans l'assurance soins de santé. La fin progressive de l'utilisation de la carte SIS ne signifiera pas

pour autant la fin de ces deux finalités, elles seront simplement atteintes différemment. La carte d'identité électronique (eID) et le NISS (numéro d'identification de sécurité sociale) joueront à cet égard un rôle important. L'eID contient le NISS qui est, pour les personnes résidant en Belgique, le numéro national. L'eID sera utilisée pour identifier l'assuré social. L'eID permettra aussi, via le NISS, de consulter de manière sécurisée et en temps réel la base de données des organismes assureurs (les mutualités). Les données de l'assurance soins de santé ne seront pas transférées sur la carte eID. La carte eID sera simplement un moyen d'accéder au réseau sécurisé MyCareNet qui permet l'échange de données entre les organismes assureurs et les prestataires de soins. Pour les assurés sociaux qui ne disposent pas d'une eID (par exemple les travailleurs frontaliers), mais qui relèvent de la sécurité sociale belge et ont donc recours à la seule carte SIS, un système alternatif est à l'étude.

Les avantages du nouveau système se situent principalement au niveau de l'actualisation des données. Le prestataire de soins consultera le statut d'assurance soins de santé «du jour». Il ne sera plus nécessaire de copier ces données sur un support ni pour l'assuré social de demander une mise à jour de ses données.

## **Fonds social chauffage.**

Le prix maximum du gasoil de chauffage domestique a considérablement augmenté. De ce fait, quelques milliers de personnes à faible revenu risquent de rencontrer de sérieuses difficultés pour se chauffer. C'est pourquoi l'asbl «Fonds social chauffage» a été créée. Le Fonds intervient partiellement dans le paiement de la facture de gasoil des personnes qui se trouvent dans une situation financière précaire. Le Fonds social chauffage est une collaboration entre les pouvoirs publics, les CPAS et le secteur pétrolier.

## **Qui peut en bénéficier ?**

### **1) Les personnes ayant droit à une intervention majorée d'assurance maladie-invalidité.**

Afin de réserver l'intervention de chauffage aux personnes socio-économiquement faibles, il est également exigé que le montant annuel des revenus bruts du ménage ne dépasse pas 16.306,33 euros, majoré de 3.018,74 euros par personne à charge.

### **2) Les personnes aux revenus limités.**

Il s'agit des personnes dont le montant annuel des revenus imposables bruts est inférieur ou égal à 16.306,33 euros, majoré de 3.018,74 euros par personne à charge. Le revenu cadastral non indexé des biens immobiliers autres que l'habitation du ménage est pris en compte.

### **3) Les personnes endettées.**

Personnes bénéficiaires d'une médiation de dettes ou d'un règlement collectif de dettes et qui sont dans l'incapacité de payer leur facture de chauffage.

Si vous pensez entrer dans l'une de ces trois catégories et pouvoir bénéficier du soutien du Fonds social chauffage, vous devez vous adresser au CPAS de votre commune dans les 60 jours suivant la livraison.

## **De Lijn confirme : les abonnements gratuits sont renouvelés !**

La société de transports en commun «De Lijn» offre aux personnes handicapées un abonnement gratuit «Buzzy Pass» ou «Omnipass» à condition que la personne habite en Flandre, qu'elle soit inscrite au Vlaams Agentschap voor Personen met

een Handicap (VAPH) ou qu'elle perçoive une indemnité du Service public fédéral Sécurité sociale. Vous recevrez automatiquement votre abonnement chez vous sur la base des données de la Banque-Carrefour de la Sécurité sociale. La société «De Lijn» a confirmé officiellement que les abonnements gratuits qui étaient valables jusqu'au 31 décembre 2012 seront automatiquement prolongés. Aucune démarche spécifique ne doit être entreprise.

## **BIM, OMNIO : quelle différence ?**

Les soins médicaux pèsent souvent lourd sur le budget des ménages à faibles revenus. Les statuts BIM et Omnio permettent de bénéficier d'un remboursement plus élevé des frais médicaux, quels qu'ils soient. Mais ces deux statuts sont souvent confondus. Quelle différence y a-t-il entre les deux ?

### **BIM ou Bénéficiaire de l'intervention majorée.**

Les BIM peuvent bénéficier de l'intervention majorée et ce, sans conditions de revenus. Ce statut concerne les personnes titulaires ou à charge qui perçoivent :

- un revenu d'intégration sociale octroyé par le CPAS ;
- une aide sociale octroyée par le CPAS ;
- une garantie de revenu aux personnes âgées (GRAPA) ou une majoration de rente ;
- une allocation du Service public fédéral Sécurité sociale si vous êtes reconnu comme personne handicapée ;
- une allocation familiale majorée (bénéficiaire reconnu à 66 % au moins).

D'autres personnes ont droit à une intervention majorée si les revenus bruts imposables du ménage ne dépassent pas un certain plafond maximum, augmenté d'un montant supplémentaire par personne à charge. Cela concerne les personnes suivantes :

- veuves, invalides, pensionnées ou orphelines (VIPO) ;
- reconnues comme handicapées (sans perception d'allocations) ;
- chômeuses complètes de longue durée ;
- inscrites en qualité de résidentes et âgées d'au moins 65 ans;
- membres d'une communauté religieuse ;
- anciens agents du secteur public ayant travaillé en Afrique ;
- fonctionnaires mis en disponibilité ;
- bénéficiaires du statut Omnio ;
- familles monoparentales.

Ces personnes doivent compléter une déclaration sur l'honneur et la transmettre au bureau local de leur mutuelle. Les montants sont identiques pour le secteur public et le secteur privé. Le plafond du revenu annuel est fixé à 15.782,42 euros, à majorer de 2.921,74 euros par personne à charge.

### **Omnio.**

Le statut Omnio ne remplace pas le statut BIM, mais s'adresse aux personnes et aux ménages à petits revenus qui n'entrent pas dans les conditions du bénéfice de l'intervention majorée. Il ne faut donc pas avoir un statut spécifique mais bien des revenus déterminés. Omnio est destiné à toute personne dont les revenus annuels bruts imposables du ménage (personnes habitant à la même adresse) sont inférieurs à 15.606,71 euros, augmentés de 2.889,22 euros par membre du ménage autre que le demandeur. Une simple déclaration sur l'honneur (document disponible auprès des guichetiers) ainsi qu'une copie de l'avertissement-extrait de rôle de l'année précédente suffisent. Il faut les remettre à votre mutuelle.

## **Nouvelles mesures en faveur de l'emploi.**

Encourager l'emploi des personnes en situation de handicap est une priorité du Gouvernement fédéral. Les récentes mesures décidées dans le cadre du Plan de relance en témoignent. Trois décisions concernent particulièrement le soutien aux travailleurs en situation de handicap :

### **Réduction des charges pour l'embauche de jeunes handicapés de moins de 26 ans.**

À partir du premier trimestre de l'année 2013, une réduction des cotisations de sécurité sociale sera introduite pour les jeunes handicapés moyennement qualifiés. Le jeune devra avoir moins de 26 ans et être au maximum diplômé de l'enseignement secondaire supérieur. Si le jeune est engagé avant son 26e anniversaire et que le salaire trimestriel de référence ne dépasse pas 9.000 euros, la réduction accordée sera de 1.000 euros pendant quatre trimestres et de 400 euros pendant huit trimestres.

### **Efforts en matière de formation.**

Les personnes moins valides seront introduites dans les groupes à risque, pour lesquels les secteurs devront consacrer au moins 0,05 % du budget pour groupes à risque.

### **Renforcement de la mesure ACTIVA.**

Assimilées aux chômeurs complets indemnisés, les personnes ayant une aptitude au travail réduite inscrites comme demandeur d'emploi peuvent actuellement recevoir une allocation de travail pendant une période de 24 mois. Pour favoriser leur emploi, la période d'octroi de l'allocation de travail est prolongée à 36 mois depuis le 1er octobre 2012.

## **Lancement du 1765, le numéro spécial pension.**

Le 10 octobre dernier, les ministres Van Quickenborne et Laruelle ont lancé officiellement le 1765, le numéro spécial pension. Via ce nouveau numéro de téléphone gratuit, le citoyen peut joindre les trois organismes de pension (ONP, INASTI, SdPSP) et poser toutes ses questions relatives à la pension légale, peu importe le régime dans lequel il a travaillé.

## **Nouveaux billets en euros.**

Au cours des prochaines années, de nouveaux billets de banque seront introduits progressivement, à commencer par le billet de 5 euros qui sera lancé en mai 2013. Les anciens billets restent valables jusqu'à nouvel ordre. À l'intention des personnes malvoyantes, les nouveaux billets porteront au recto la valeur faciale en caractères gras de grande dimension et en relief, perceptible au toucher. Les principales couleurs spécifiques des différents billets, destinées à différencier plus facilement chaque coupure, restent inchangées. Les personnes aveugles pourront, comme auparavant, distinguer les différents billets grâce à leurs tailles respectives. En outre, des signes tactiles disposés aux bords des billets seront intégrés à toutes les nouvelles coupures.

Dès janvier 2013, des petits clips vidéos explicatifs, accompagnés d'une voix off, seront disponibles sur le site web de l'Union européenne :

<http://www.ecb.europa.eu/euro/banknotes/europa/html/index.fr.html>.



## **Le « Kit 65+ », coup de pouce aux seniors déficients visuels.**

Grâce au soutien de la Loterie Nationale, la Ligue Braille peut offrir un « Kit 65+ » ou kit d'aides techniques à certaines personnes déficientes visuelles. Ce kit comporte un guide signature, un porte-clés - horloge parlante, un agenda en grands caractères, un téléphone à grandes touches, un clip-chaussettes et un guide pratique « Déficiência visuelle chez les seniors, (re)conquérir votre autonomie, apprivoiser les aides techniques ». Depuis novembre 2012, le Kit 65+ est offert à toute personne qui répond aux conditions suivantes :

- faire appel pour la première fois aux services de la Ligue Braille ;
- avoir plus de 65 ans ;
- avoir une déficiência visuelle d'au moins 80% ;
- ne pas avoir droit aux interventions des fonds communautaires et régionaux pour l'acquisition d'aides techniques.

L'octroi d'un kit personnalisé d'aides techniques pour les personnes déjà inscrites à la Ligue Braille est actuellement à l'étude (plus d'informations dans notre prochain numéro). Les demandes de « Kit 65+ » doivent être adressées au Service social de la Ligue Braille.

## **EN DIRECT DU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT.**

### **Session de sensibilisation.**

La prochaine session de sensibilisation au handicap visuel aura lieu le mardi 5 mars 2013 entre 9h et 13h au siège social de la Ligue Braille, 57 rue d'Angleterre à 1060 Bruxelles. Cette session

est destinée aux familles, aux proches, ainsi qu'à toute personne en contact avec des personnes déficientes visuelles. Des informations théoriques et diverses mises en situation permettront de mieux comprendre la réalité des personnes aveugles ou malvoyantes. Une participation aux frais de 5 euros par personne est demandée. Inscription au 02 533 32 11.

### **Stage d'été pour enfants aveugles et malvoyants.**

La Ligue Braille organise un stage de 4 jours à la mer pour les enfants déficients visuels de 6 à 10 ans, intégrés dans l'enseignement ordinaire. Ce stage aura lieu du mardi 2 juillet 2013 au vendredi 5 juillet 2013. Encadrés par des accompagnatrices spécialisées dans la déficience visuelle, les enfants découvriront diverses manières de développer leur autonomie à travers les activités quotidiennes et ludiques. Ils pourront également découvrir de nouvelles sensations grâce aux jeux de plage, à la rencontre de dauphins, d'otaries et d'oiseaux du Boudewijn Seapark à Bruges. Ils pourront s'essayer au maniement de la lance à incendie chez les pompiers du Coq, rouler en cuistax dans un espace sécurisé, ...

Un large panel d'activités et d'expériences enrichissantes seront proposées à vos enfants.

Information et inscription au 02 533 33 62 pour les Bruxellois. Les Wallons, quant à eux, composeront le 071 32 88 22. Des permanences se tiennent les lundis de 8h30 à 12h30.

## **EN DIRECT DU SERVICE CULTUREL.**

### **Nouvelle vague littéraire.**

Depuis quelques années, les jeunes adultes sont devenus une cible bien spécifique de l'édition. Une production littéraire qui leur est spécialement dédiée s'est développée. Livres,

rythmés et dynamiques, voilà quelques caractéristiques qui permettent à ces livres de séduire le jeune lectorat !

Afin de répondre aux préoccupations littéraires de ses jeunes membres, la Bibliothèque s'est mise à la page et a répertorié près d'une centaine de titres tous plus percutants les uns que les autres : romans policiers ou d'aventures, fantasy, contes, histoires vécues mais aussi «chick-lit» (littérature pour les filles) et «bit-lit» (littérature «mordante», entendez mettant en scène des vampires), il y en aura vraiment pour tous les goûts ! Harry Potter, Bridget Jones et Edward Cullen sont désormais mis à l'honneur dans cette sélection pour adolescents et jeunes adultes.

Cette sélection recense des ouvrages en grands caractères, en braille ou au format DAISY. Un CD reprenant des extraits choisis y est intégré. Pour en obtenir un exemplaire gratuit, adressez-vous à la Bibliothèque (02 533 32 40 – [bib@braille.be](mailto:bib@braille.be)).

## **En parcourant les livres.**

### **Henry Bauchau.**

Après Dominique Rolin et Jacqueline Harpman (voir le numéro précédent de « La Canne Blanche »), un troisième grand nom de la littérature belge s'en est allé. Henri Bauchau, dont le monde des lettres s'apprêtait à fêter le 100e anniversaire, nous a quittés le 21 septembre dernier. Comme les deux premières, il était membre de l'Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique.

Né à Malines, en Belgique, le 22 janvier 1913, Henry Bauchau était venu tardivement à l'écriture et s'était essayé à tous les genres, mêlant la mythologie à l'Histoire, l'imaginaire au réel le plus intime. La petite enfance d'Henry Bauchau est marquée par

l'invasion allemande et l'incendie de la maison maternelle à Louvain. Il fait des études de droit à la Faculté Saint-Louis, puis à l'université de Louvain. Soupçonné de collaboration à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, malgré un engagement dans la Résistance, il fut acquitté mais, blessé par cette incrimination, il s'éloignera de son pays et vivra en Suisse et en France. De 1947 à 1951, il entreprend une psychanalyse auprès de Blanche Reverchon, l'épouse du poète Pierre-Jean Jouve. Cette analyse marquera profondément sa pensée. Il s'installe à Gstaad, en Suisse, où il dirige un établissement d'enseignement privé. Il y écrit sa première pièce de théâtre, « Gengis Khan ». « La Déchirure » (1966) est son premier roman abouti. Il raconte sous forme fragmentaire l'agonie et la mort de la mère qui occasionnent le souvenir de scènes de l'enfance, mais elles-mêmes remémorées ou racontées dans le cadre de la cure analytique.

L'« Essai sur la vie de Mao Zedong » lui demande huit ans de travail et est publié en 1982. Enfin, il commence son cycle mythologique et donne successivement « OEdipe sur la route » (1990), « Diotime et les lions » (1991) et « Antigone » (1997, prix Rossel). Parallèlement, la publication de son « Journal (1989-1997) » éclaire la création, permet de comprendre l'importance que représentent pour l'écrivain la poésie, les rêves, l'inconscient et l'écriture.

« OEdipe sur la route » est une relecture du mythe oedipien qui évoque un parcours initiatique au terme duquel le héros se fond littéralement dans l'art. Ici, OEdipe ranime « les trésors perdus de la mémoire » grâce au chant, à la peinture et à l'écriture. Au lieu de se disperser, le roi aveugle retourne à l'unité. Après avoir surmonté ses peurs, il est « encore, et toujours sur la route », dira Antigone à la fin. La route de la connaissance de soi, libérée de la culpabilité et du remords. Antigone, qui l'a accompagné jusqu'au bout, symbolise cette route de la réalisation de soi. Gardienne du

principe de vie, elle est la part féminine, celle du poétique, de l'amour sans justification, de la patience.

Nous avons en bibliothèque :

- La déchirure (n° 3877).
- Le régiment noir (n° 16640).
- OEdipe sur la route (n° 10591).
- Diotime et les lions (n° 19035).
- Antigone (n° 18683).
- L'enfant bleu (n° 18492).
- Le boulevard périphérique (n° 19481).
- Déluge (n° 20703).

## **La littérature nordique.**

La littérature nordique, ou littérature scandinave regroupe la littérature de plusieurs pays comme le Danemark, la Suède, la Norvège, la Finlande et l'Islande. Petit tour d'horizon de ces auteurs du Nord.

Première étape de notre voyage : la Suède avec **Stieg Larsson**. Mort en 2004 et devenu mondialement célèbre, il a remis la littérature nordique au goût du jour, avec sa trilogie policière « Millénium » qui compte les titres suivant « Les hommes qui n'aimaient pas les femmes » (n° 19641), « La fille qui rêvait d'un bidon d'essence et d'une allumette » (n° 19654) et « La reine dans le palais des courants d'air » (n° 19998). **Camilla Läckberg** connaît également le succès avec son héroïne Erica Falck. Révélée en 2008 avec « La princesses des glaces » (n° 21445), elle poursuit les aventures d'Erica Falck dans « Le prédicateur » (n° 20547), dans « Le tailleur de pierre » (n° 21296) et dans « L'enfant allemand » (n° 22170). Autre auteur suédois, lui aussi très prolifique, et autre héros, il s'agit de Henning Mankell et de son personnage l'inspecteur Wallander. Vous pouvez suivre ses aventures dans les titres suivants : « Meurtriers sans visage »

(n° 20096), « Les chiens de Riga » (n° 18695), « La lionne blanche » (n° 18667), « L'homme qui souriait » (n° 18693) et « La cinquième femme » (n° 20095).

Parmi les auteurs norvégiens, citons **Jostein Gaarder**, écrivain mais également philosophe. Son premier roman, « Le monde de Sophie » (n° 10383) raconte l'étrange voyage de Sophie au pays des philosophes. Il a également écrit « La fille du directeur de cirque » (n° 17423) qui nous conte l'histoire de Petter, inventeur d'histoires pour écrivains en manque d'inspiration.

En Finlande, **Arto Paasilinna** se distingue avec son style unique. Son oeuvre est remplie de bonne humeur et de jovialité mais aussi d'un humour doux-amer et burlesque. Il a notamment écrit « Le cantique de l'apocalypse joyeuse » (n° 20980), « Le lièvre de Vatanen » (n° 20902) et « Petits suicides entre amis » (n° 20901).

Dernière étape de notre voyage avec l'Islande et **Arnaldur Indridason**. Il est l'auteur de quinze romans policiers dont sept ont été traduits en français et plusieurs best-sellers. Il provoque un engouement mondial dès son premier roman, « La cité des Jarres » (n° 20240). Ce livre marque pour certains le départ d'une nouvelle vague islandaise de fiction criminelle. L'image du flic solitaire n'est pas une nouveauté mais Arnaldur Indridason nous fait voyager à travers les paysages de la campagne islandaise, cadre inhabituel pour les amateurs de polars, plutôt habitués aux décors des grandes villes américaines. Vous retrouverez les enquêtes d'Erlendur dans les romans suivants : « Hiver arctique » (n° 20356), « L'homme du lac » (n° 20195), « Hypothermie » (n° 20926), « La rivière noire » (n° 22174), « La voix » (n° 19358).

## **Les coups de coeur des bibliothécaires.**

**Du domaine des murmures**, par Carole Martinez (n° 22542). En 1187, le jour de ses noces, la jolie Esclarmonde, 15 ans, fille du Seigneur des Murmures, refuse de dire « oui ». Elle ne veut pas de Lothaire, ce mari qu'on lui impose, fils du seigneur voisin, un homme violent et beaucoup trop entreprenant avec les jeunes paysannes du fief. Elle choisit de s'offrir à Dieu et réclame d'être emmurée vivante pour mieux le servir et l'aimer. Avec ce récit à rebours des siècles, on découvre un Moyen Âge sombre et mystique dans lequel la violence des Croisades n'est pas que légende, un univers où les femmes ne s'appartiennent pas, un monde peuplé de superstitions religieuses cruelles. C'est dans ce décor médiéval que Carole Martinez nous dépeint le destin hors du commun de cette jeune fille qui, malgré son statut d'emmurée, est beaucoup plus libre et puissante que nombre de ses contemporaines ! Mais, trop jeune, innocente et naïve, elle n'aurait pu imaginer ce que le sort et l'avenir lui réservaient... – Michèle.

**Délices et supplices de l'au-delà**, par Xavier De Schutter (n° 22479). Le Belge Xavier De Schutter, collaborateur scientifique à l'ULB, nous donne ici un essai assez consistant, mais très clair et bien structuré, sur un sujet qui nous concerne tous : « la vie après la vie ». Quand on s'aventure dans la littérature mythologique et théologique qui traite de la vie après la vie, on ne peut que s'incliner devant la richesse et la diversité des réponses apportées à l'éternel questionnement de l'homme face à son destin de futur cadavre. On connaît le paradis et l'enfer chrétiens, moins notre sort futur du point de vue des autres religions. Tout en évoquant la diversité des réponses, l'auteur constate à quel point les similitudes sont nombreuses : « les délices qui attendent le défunt au paradis ou les supplices dans la fournaise de l'enfer ne sont jamais qu'une variation sur un thème donné. Qu'il soit chinois, inuit, grec ou arabe, l'homme est

confronté aux mêmes problèmes existentiels et ses réponses ne peuvent varier à l'infini ». – Gérard.

## **Top 10 du livre parlé.**

### **ROMANS :**

1. Liens familiaux – Danielle Steel (n° 22478).
2. Tempête sur cape Cod – Carol Higgins Clark (n° 22410).
3. La couleur des sentiments – Kathryn Stockett (n° 22477).
4. Et puis Paulette – Barbara Constantine (n° 22309).
5. Le poids des mensonges – Patricia MacDonald (n° 22489).
6. Le mas Serpolet – Suzanne De Arriba (n° 22303).
7. Rendez-vous à Venise – Elisabeth Adler (n° 22169).
8. Les doigts bleus de la pluie – Jean Anglade (n° 22474).
9. La combe aux oliviers – Françoise Bourdon (n° 22382).
10. La chute des géants – Ken Follett (n° 22127).

### **NON-ROMANS :**

1. La saga des Windsor – Jean Des Cars (n° 22484).
2. L'enfant cheval – Rupert Isaacson (n° 22070).
3. Le roman de Tolstoï – Vladimir Féderovski (n° 22176).
4. Diana : la princesse abandonnée – Nicholas Davies  
1. (n° 19430).
5. La mémoire de ma mère – Giulia Salvatori (n° 21957).
6. Trois mères, trois fils : Mme Baudelaire, Mme Verlaine,  
2. Mme Rimbaud – Henri Troyat (n° 22295).
7. Secrets d'Histoire – Stéphane Bern (n° 21474).
8. Testament d'un paysan en voie de disparition – Paul  
3. Bedel (n° 22289).
9. Conseils d'amie à la clientèle – Anna Sam (n° 22346).
10. Dans les forêts de Sibérie – Sylvain Tesson (n° 22276).



## **EN DIRECT DU SERVICE LOISIRS.**

### **Agenda des animations culturelles à Bruxelles.**

Informations : Mohammed Hajjaoui, Stéphane Depoorter.  
Tél : 02 533 32 83 - e-mail : [mohammed.hajjaoui@braille.be](mailto:mohammed.hajjaoui@braille.be).  
Tél : 02 533 32 50 - e-mail : [stephane.depoorter@braille.be](mailto:stephane.depoorter@braille.be).

**À la Ligue Braille (57 rue d'Angleterre – 1060 St-Gilles à 14h15).**

#### **Le jeudi 3 janvier 2013 : après-midi littéraire.**

En ce début d'année, le groupe « Dire Lire » revient pour nous conter une série de textes variés issus des plus grands noms de la littérature.

#### **Le jeudi 17 janvier 2013 : variété slave et française.**

Kim Stéphane, guitariste et chanteur, nous fera le plaisir de donner à notre animation un léger accent des pays de l'Est.

#### **Le jeudi 7 février 2013 : « Tout en classique ».**

Voici notre incontournable rendez-vous avec les élèves de Mme Ouziel qui vont, une fois encore, mettre notre après-midi en musique avec brio.

#### **Le jeudi 21 février 2013 : Conférence « Joséphine Baker, résistante et militante ».**

Après nous avoir résumé avec verve et humour l'histoire du roman policier, Martine Cadière, écrivaine et conférencière, nous contera cette fois la vie trépidante de la célèbre Joséphine Baker.

#### **Le jeudi 7 mars 2013 : « Tout pour la musique ».**

Stan Polet nous proposera un récital des plus belles chansons de la variété française. De quoi nous faire fredonner tout

l'après-midi.

**Le jeudi 14 mars 2013 (2e jeudi) : Visite du Musée BELvue à Bruxelles.**

Situé juste à côté du Palais Royal, le Musée BELvue, qui relate l'histoire de notre pays, vient d'adapter ses collections à un public malvoyant. La visite sera clôturée par un petit goûter. Rendez-vous sur place à 13h30. Fin de l'excursion prévue vers 16h30. Pour réservation et plus d'information, Stéphane Depoorter : 02 533 32 50.

**Le jeudi 21 mars 2013 : « Sac à histoires ».**

Anne Grigis nous invitera à piocher dans son sac des histoires au hasard. Un tour de contes pour voyager dans le monde entier.

**Au Fanal (rue Stallaert – 1050 Ixelles à 14h15).**

**Le mercredi 9 janvier 2013 : « Poésie et chansons ».**

Claude et André nous proposent un récital de poésies en musique qui nous fera passer un agréable moment.

**Le mercredi 13 février 2013 : Conférence « José Van Dam, une carrière exceptionnelle ».**

Nous vous proposons d'en savoir plus sur le plus célèbre des chanteurs d'opéra belge, grâce à une conférence musicale présentée par André Van Oeckel.

**Le mercredi 13 mars 2013 : Concert classique.**

Nous aurons le plaisir d'accueillir l'orchestre « Le petit chêne », dirigé par Isabelle Bonesire, qui nous fera vibrer au son de ses instruments.

## **Bruxelles : initiation à la guitare d'accompagnement.**

Avez-vous déjà remarqué comme il est agréable d'écouter une chanson accompagnée à la guitare ? N'avez-vous jamais eu l'envie de vous initier à cet instrument si populaire ? Si oui, ce qui suit devrait vous intéresser ! En partenariat avec les Ateliers Arte-Mondo, la Ligue Braille va vous proposer courant 2013 des cours de guitare d'accompagnement sans solfège. Pas besoin donc de passer de longues heures à déchiffrer une portée. Les conseils avisés de notre animateur, de la pratique et une bonne dose de patience feront l'affaire ! Ces cours se donneront dans nos locaux à Bruxelles à raison de deux après-midi par mois. Ils s'adressent à tous, jeunes et moins jeunes. Pour être tenu au courant de la date de début des cours et des modalités d'inscription, merci de prendre contact avec nous au 02 533 32 50 ou 02 533 32 55 ou d'envoyer un e-mail à [bib@braille.be](mailto:bib@braille.be).

## **Nouveau : un Club Braille à Ath.**

Comme annoncé dans ce numéro de la Canne Blanche, la Ligue Braille inaugure ce 13 décembre 2012 une nouvelle Maison locale à Ath. À l'occasion de cette ouverture, un nouveau Club Braille verra le jour. Concrètement, une quinzaine de membres de la Ligue Braille se réuniront chaque 2<sup>ème</sup> vendredi du mois de 10h à 16h, dans cette Maison locale située au 41 de la rue de la Station à Ath (quasi en face de la gare).

Ce Club a pour but de favoriser les échanges entre personnes et de découvrir de nouveaux loisirs. Diverses activités vous sont proposées tels que : bricolages adaptés, travaux manuels, jeux de société, ... À midi, les bénévoles vous préparent un repas. Une petite participation financière correspondant au prix de revient du repas vous est demandée. Des excursions sont également prévues dès 2013.

La première réunion du Club aura lieu le vendredi 8 février 2013 de 10h à 16h.

La participation au Club est gratuite, excepté le repas et le coût du matériel de bricolage. Toutefois, pour pouvoir y participer, il faut être membre de la Ligue Braille et avoir un déficit visuel d'au moins 60%. N'hésitez pas à prendre contact avec votre assistant social pour savoir si vous êtes dans les conditions.

Intéressé ? Prenez contact avec la Ligue Braille, au 068 33 54 50 ou par e-mail : [nadia.arnone@braille.be](mailto:nadia.arnone@braille.be).

### **Au Grand-Hornu : exposition science-fiction.**

Le Grand-Hornu, ancien charbonnage construit au début du 19<sup>ème</sup> siècle dans un style néoclassique, abrite depuis 10 ans le Musée des Arts Contemporains de la Fédération Wallonie-Bruxelles (MAC's). Le 2 juillet 2012, ce site exceptionnel a été reconnu comme patrimoine universel par l'UNESCO. Une nouvelle exposition s'est ouverte le 18 novembre sur le thème de la science-fiction « Art, science & fiction », qui explore les liens entre les arts et la science. Le visiteur y trouvera aussi bien des artistes modernes qui ont spéculé sur des concepts scientifiques comme la quatrième dimension, que des artistes postmodernes ou contemporains qui revisitent des mythes populaires comme Superman.

Le Musée organise à la demande des visites adaptées pour des groupes limités à environ 7 personnes déficientes visuelles, sans compter leurs accompagnateurs. Prix : 5 euros par personne assistant à la visite, entrée et visite guidée comprises.

Quand ? Jusqu'au 17 février 2013.

Où ? Site du Grand-Hornu, 82 rue Sainte-Louise, 7301 Hornu (près de Mons) ; [www.grand-hornu.eu](http://www.grand-hornu.eu).

Réservation obligatoire auprès de Marie-Jeanne Vanaise du  
MAC's : 065 613 867 ;  
e-mail : [marie-jeanne.vanaise@grandhornu.be](mailto:marie-jeanne.vanaise@grandhornu.be).